

Homicides et violence domestique

Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2006

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Homicides et violence domestique

Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004

Rédaction Isabel Zoder, Gabriela Maurer

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Isabel Zoder, Section Criminalité et droit pénal, OFS, tél. 032 713 63 19

Auteurs: Isabel Zoder, Gabriela Maurer

Réalisation: Isabel Zoder, Gabriela Maurer

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 798-0400

Prix: 10 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 19 Criminalité et droit pénal

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: R. Hirter, Berne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2006
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 3-303-19028-3

Table des matières

L'essentiel en bref	5	2.4 Relations entre les victimes et les suspects	21
1 Problématique et méthode	7	3 Les homicides dans la sphère domestique	22
1.1 Introduction	7	3.1 Introduction	22
1.2 Objectif	7	3.2 Affaires et victimes	23
1.3 Situation initiale et méthode	7	3.2.1 Ville - campagne	24
1.4 Autres études sur ce thème en Suisse	9	3.2.2 Cantons	25
		3.2.3 Homicides selon le lieu de l'infraction	25
2 Les homicides en général	10	3.3 Suspects enregistrés	26
2.1 Les affaires	10	3.3.1 Caractères sociodémographiques	26
2.1.1 Découverte et élucidation	10	3.3.1.1 Sexe	26
2.1.2 Lieu de l'infraction	11	3.3.1.2 Age	26
2.1.3 Nombre de suspects et de victimes	11	3.3.1.3 Nationalité et statut de séjour	28
2.2 Suspects enregistrés	11	3.3.2 Circonstances personnelles	29
2.2.1 Caractéristiques sociodémographiques	12	3.3.2.1 Occupation hors du domicile	29
2.2.1.1 Sexe	12	3.3.2.2 Altération de la capacité de discernement au moment des faits	29
2.2.1.2 Age	12	3.3.2.3 Suicide et aveux	30
2.2.1.3 Nationalité et statut de séjour	13	3.3.3 Suspects connus de la police	30
2.2.2 Circonstances personnelles	14	3.4 Victimes enregistrées	30
2.2.2.1 Occupation hors du domicile	14	3.4.1 Gravité des lésions de la victime selon les quatre domaines	30
2.2.2.2 Problèmes personnels des suspects	15	3.4.2 Menaces et/ou agressions antérieures	31
2.2.2.3 Altération de la capacité de discernement au moment des faits	15	3.4.3 Caractères sociodémographiques	32
2.2.2.4 Suicide	15	3.4.3.1 Sexe	32
2.2.3 Suspects connus de la police	15	3.4.3.2 Age	32
2.3 Victimes enregistrées	16	3.4.3.3 Nationalité et statut de séjour	33
2.3.1 Gravité des lésions	16	3.5 Constellations de relation	34
2.3.2 Caractéristiques sociodémographiques	17	4 Conclusions	37
2.3.2.1 Sexe	17	5 Bibliographie	38
2.3.2.2 Age	18	Annexes	39
2.3.2.3 Nationalité et statut de séjour	18	Tableaux	41
2.3.3 Circonstances personnelles	20	Questionnaire	46
2.3.3.1 Occupation hors du domicile	20	Liste de variables	50
2.3.3.2 Altération de la capacité de discernement au moment des faits	21		

L'essentiel en bref

De 2000 à 2004 ont eu lieu, en Suisse, 859 événements que la police considère, en l'état actuel des investigations, comme des homicides ou des tentatives d'homicide au sens du code pénal (art. 111–114 et 116 CP). 94% de ces affaires sont aujourd'hui élucidées. Les zones urbaines sont les plus touchées, avec une fréquence annuelle moyenne de 2,7 affaires pour 100'000 habitants, contre 1,5 dans les zones rurales.

Dans le cadre de ces événements, 1067 victimes ont été enregistrées, dont 40% de femmes et 60% d'hommes. Le taux de victimes le plus élevé, par rapport à la population résidante permanente, se trouve parmi les hommes de nationalité étrangère âgés de 20 à 24 ans.

381 victimes sont mortes des suites de l'acte (36%), 319 ont subi des blessures graves (30%), les autres s'en sont sorties indemnes ou avec des blessures légères (34%). Dans 70% des cas, la victime a été agressée à l'arme blanche (380 personnes) ou avec une arme à feu (365 personnes). Les agressions commises avec une arme à feu ont plus souvent une issue fatale que celles commises par d'autres moyens.

La police a enregistré, dans le cadre de ces affaires, 934 suspects, qui sont majoritairement des hommes (88%). La proportion de suspects la plus élevée s'observe, comme pour les victimes, chez les hommes étrangers de 20 à 24 ans. On relève parmi les suspects une proportion supérieure à la moyenne de personnes ayant des problèmes de drogue ou des difficultés psychologiques. Sont surreprésentées également parmi eux les personnes qui n'ont pas d'emploi hors de leur domicile.

Au moment des faits, 31% des suspects étaient sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances psychotropes. 57% des suspects étaient déjà connus de la police pour au moins une infraction antérieure.

Dans la plupart des cas (70% des infractions), le suspect et la victime se connaissaient, 45% des victimes faisant ménage commun avec le suspect; la plupart vivaient, avant ou pendant les faits, une relation de couple (28% de la totalité des victimes). Sur les 476 victimes agressées, dans le cadre domestique, au cours des cinq années considérées dans l'étude, 206 sont mortes des suites de l'agression; 69% de celles-ci étaient des femmes.

On compte, parmi les victimes, 91 enfants ou adolescents (dont 37 sont morts). La part des victimes de violences domestiques est particulièrement élevée dans ces groupes d'âge (71%).

1 Problématique et méthode

1.1 Introduction

Les homicides – en particulier ceux qui sont commis dans la sphère domestique – intéressent le public et les médias. Ils suscitent à chaque fois de nombreuses questions: quel était le rapport du suspect avec sa victime? Les homicides sont-ils fréquents au sein de la famille et au sein du couple? Sont-ils en augmentation?

Le public s'interroge également sur les possibilités de prévention: de tels actes pourraient-ils être évités? Sont-ils précédés de signes avant-coureurs? Se produisent-ils dans certains groupes de population plus que dans d'autres? Y a-t-il autant d'hommes que de femmes parmi les victimes? Toutes ces questions se résument, en dernière analyse, à celle-ci: existe-t-il, en matière d'homicide, des facteurs de risque dont on pourrait tenir compte à des fins de prévention?

Sans informations sur les circonstances de ces homicides, il n'est pas possible d'apporter des réponses satisfaisantes à ces questions. Or, dans ce domaine de la criminalité, les données statistiques sont pauvres au niveau national et n'ont guère permis jusqu'ici d'effectuer des analyses axées sur la prévention. C'est ce qui a motivé la réalisation de cette étude, qui porte sur les circonstances de tous les homicides et tentatives d'homicides enregistrés par la police de 2000 à 2004. Le présent rapport – et d'autres qui suivront – vise à combler autant que possible les lacunes d'information qui existent dans ce domaine.

1.2 Objectif

Il est généralement reconnu que les femmes ont nettement moins souvent affaire à la justice pénale que les hommes. Ceci vaut particulièrement pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. La part des femmes victimes de ces infractions est par contre relativement élevée. Pour en savoir davantage sur la fréquence, la répartition et les circonstances des homicides en Suisse, nous avons analysé les données contenues dans les rap-

ports de la police concernant les victimes et les suspects d'homicides sur tout le territoire pour les années 2000–2004. Les comptes rendus des médias laissent penser que les femmes se font agresser plus souvent que les hommes dans le cercle familial. Cette hypothèse se vérifie-t-elle? Nous avons tenté de répondre à cette question en étudiant plus particulièrement les homicides et les tentatives d'homicides commis dans la sphère domestique, dont nous avons analysé de près la fréquence, la répartition et les circonstances.

Le but de cette étude ne se limite pas, toutefois, à une description empirique du phénomène. Il s'agit aussi, comme nous l'avons mentionné plus haut, d'identifier les facteurs de risque susceptibles d'être utiles à l'avenir à un travail de prévention.

Les résultats de l'étude seront encore utilisés pour réaliser d'autres analyses détaillées sur des aspects qui ne seront ici qu'effleurés, tels que les homicides au sein du couple ou les différences entre les Suisses et les étrangers.

1.3 Situation initiale et méthode

Il n'existait pas jusqu'ici, en Suisse, d'analyse statistique exhaustive sur les homicides. La cause en est, entre autres, le manque de données. La statistique policière de la criminalité, qui existe depuis 1982, ne fournit que peu d'informations détaillées sur les infractions visées aux articles 111 à 114 et 116 du code pénal. Elle ne saisit, par exemple, aucune donnée sur la relation entre suspect et victime. En outre, le déficit méthodologique limite la qualité de ses résultats et la valeur de ses informations. Cette statistique est actuellement en cours de révision.

La plupart des statistiques policières cantonales ne saisissent guère plus d'informations et ne se prêtent pas – en raison d'un volume insuffisant de données et en raison des spécificités cantonales – à une généralisation à l'ensemble de la Suisse. La statistique des condamnations pénales porte essentiellement sur les personnes condamnées.

Elle ne fournit aucune donnée sur les victimes ni sur les circonstances des infractions. De plus, seule une part des homicides enregistrés comme tels par la police aboutissent à une condamnation.

La statistique des causes de décès ne saisit que des informations sur les victimes décédées, et rien sur les tentatives d'homicide et les suspects. En outre, elle ne porte que sur les décès survenus dans la population résidante.

Même les relevés très détaillés de la police dans le cadre de la banque de données ViCLAS¹ (administrée, depuis 2003, par la police cantonale bernoise), ne renseignent pas sur les problématiques énoncées plus haut – d'une part parce qu'ils portent principalement sur des affaires criminelles dont les protagonistes ne se connaissent pas, d'autre part parce que la banque de données porte sur une période relativement courte et qu'elle n'est pas (encore) suffisamment complète pour l'ensemble de la Suisse.

Cette situation a conduit le Service de lutte contre la violence du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes à proposer la réalisation, par l'Office fédéral de la statistique, d'une étude spéciale sur les homicides et à assurer en partie le financement de cette dernière.

Pour avoir la meilleure qualité et complétude des données pour l'étude, le recours aux dossiers de police était incontournable. Seul un tel procédé assurait l'obtention de l'information la plus complète possible. L'étude a pu être réalisée en 2005 grâce au soutien du Président de la Conférence des commandants des polices cantonales et à l'aide en matière de saisie effectuée par les autorités de police cantonales.

Ont été saisis tous les homicides et tentatives d'homicides – intentionnels ou dont le caractère intentionnel ne pouvait être exclu – qui ont été commis et enregistrés de 2000 à 2004, sur le territoire des cantons. L'étude s'appuie sur l'appréciation des faits par la police. Or, la qualification juridique d'une infraction n'étant pas du domaine de compétence de la police, il est possible, surtout pour les tentatives d'homicides, que cette qualification change au cours de la procédure pénale. C'est pourquoi, les données, notamment en ce qui concerne leur qualification juridique, et les informations concernant la personne condamnée seront confrontées, dans une étape

ultérieure², avec celles de la statistique des condamnations pénales et analysées à nouveau en détail.

L'étude a été réalisée au moyen d'un questionnaire en trois parties (annexe 2): la première pour collecter des données sur les affaires, la deuxième et la troisième pour collecter des données sur les suspects et les victimes. Une attention particulière a été consacrée aux relations éventuelles entre le suspect et la victime. L'étude devait permettre de savoir si l'homicide, ou la tentative d'homicide, avait fait suite à des menaces ou des voies de faits perpétrées par le passé, et si celles-ci avaient été dénoncées à la police. Les questionnaires ont été remplis, en grande partie, par les unités des polices cantonales concernées. Pour que les questions soient (autant que possible) comprises par tous de la même manière, le questionnaire était accompagné d'une liste de variables (annexe 3) comportant un mot d'explication pour chaque question.

Après réception des questionnaires remplis, un grand soin a été accordé au contrôle de qualité. Nous avons vérifié que les données livrées étaient complètes et plusieurs tests de plausibilité ont été effectués afin de déceler et de corriger d'éventuelles erreurs de saisie. Les cantons ont été invités à garantir l'exactitude et la complétude des réponses inscrites sur les questionnaires et à confirmer qu'un questionnaire avait été rempli pour chaque homicide ou tentative d'homicide. Cette procédure de contrôle à deux niveaux a permis de réduire au maximum les données manquantes³.

Au niveau de l'analyse statistique, il convient de bien distinguer entre trois, respectivement quatre univers statistiques: celui des affaires d'homicide, celui des suspects, celui des victimes et, chaque victime ayant subi une infraction propre, celui des infractions. A noter que ces univers diffèrent, à l'exception de celui des victimes et celui des infractions, par leur taille et correspondent donc à des totaux distincts. Il importe, pour tous les résultats, de ne jamais perdre de vue l'univers statistique auquel ils se rapportent. Toutes nos analyses se rapportent à la date des faits. Et seuls les faits qui se sont produits sur le territoire suisse ont été pris en considération.

² Les procédures pénales sont en général très longues. Il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre une infraction et son inscription au casier judiciaire (qui sert de base à la statistique des condamnations pénales). Une concordance satisfaisante entre les données policières et les données judiciaires ne peut dès lors être garantie qu'après un temps assez long.

³ Il nous manque, pour deux victimes, la date de naissance et la nationalité, pour deux autres, la nationalité, pour deux autres encore, la date de naissance. A part cela, les principales données sociodémographiques sont complètes. Du côté des suspects, il manque trois dates de naissance et un statut de séjour. Les autres données manquantes sont indiquées sur les tableaux correspondants.

¹ ViCLAS est un système d'analyse des crimes violents. Il sert à collecter systématiquement des informations sur les crimes violents dont l'auteur est inconnu, dans le but d'identifier les criminels en série. Pour plus d'informations: <http://www.criminalprofiling.ch/viclas.html>.

Pour les comparaisons entre différents groupes de population (sexe, âge, nationalité), seuls sont pertinents, pour chaque groupe, les taux pour 100'000 habitants⁴. Les comparaisons ne sont possibles qu'à l'intérieur de la population résidente permanente, pour laquelle nous disposons des données de base nécessaires. La même chose vaut pour les comparaisons entre unités géographiques: comparaisons intercantionales ou ville-campagne. Dans le contexte de la présente étude, il faut remarquer que, surtout pour les comparaisons entre groupes composés d'un très petit nombre d'individus, les différences même légères sont fortement accentuées et qu'il faut prendre garde de ne pas les surinterpréter.

L'étude a aussi considéré la relation entre la victime et l'auteur présumé. Les données suivantes ont été observées: dans 33,5% des affaires, le suspect et la victime vivaient ou avaient vécu en couple; dans 24,6% des affaires, victime et agresseur avaient des liens de parenté. En ce qui concerne les tentatives d'homicide, les parts correspondantes atteignaient 35,5% et 12,4%. Cette étude sera étendue et actualisée ces prochaines années.

1.4 Autres études sur ce thème en Suisse

En Suisse, la thématique des décès liés à la violence domestique n'a été étudiée jusqu'ici qu'au niveau cantonal.

Eisner a étudié, en 1997, les relations entre victime et agresseur dans les homicides perpétrés à Bâle-Ville entre 1982 et 1991⁵. Il a établi que 44,4% des victimes étaient apparentées avec l'auteur de l'homicide et que 15,4% étaient conjoint ou ex-conjoint de l'agresseur.

Massonet et al. ont également étudié cette problématique en 1990 pour le canton de Zurich (1976–1988) et le canton de Vaud (1982–1989)⁶, et ont obtenu les résultats suivants: dans le canton de Zurich, 19,2% des affaires avaient pour victime une personne de sexe féminin et pour suspect une personne parente de la victime. La part correspondante atteignait 36,5% dans le canton de Vaud.

Pour les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Valais, Villettaz et al. ont réalisé une étude sur les homicides commis entre 1979 et 2002⁷. Les tentatives d'homicide n'ont été recensées que dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel pour les années 1986 à 2002.

⁴ Les taux se rapportent à la population résidente permanente, qui comprend les Suisses et les étrangers titulaires d'un permis de séjour ou d'un permis d'établissement. En sont exclus les personnes ayant demandé l'asile, les étrangers titulaires d'un autre permis et les étrangers sans papier.

⁵ EISNER, M.: *Das Ende der zivilisierten Stadt: Die Auswirkungen von Modernisierung und urbaner Krise auf Gewaltdelinquenz*, Francfort, New York, Campus Verlag, 1997.

⁶ MASSONNET, G., Wagner, R., KUHN, A.: Les homicides dans les cantons de Zurich et de Vaud, en considérant plus particulièrement la relation victime-agresseur, *Bulletin de Criminologie* (1990), 16, 1-2, pp. 75-103.

⁷ VILLETZAZ, P., KILLIAS, M., MANGIN, P.: *Les constellations homicidaires et suicidaires dans quatre cantons romands*, Université de Lausanne, 2003.

2 Les homicides en général

La police établit en règle générale un dossier par événement ayant nécessité son intervention. Si plusieurs infractions ont été commises au même moment et au même lieu, la police les considère en principe comme formant une seule et même affaire (enquête). Une affaire peut donc impliquer plusieurs victimes et/ou plusieurs suspects.

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord une vue d'ensemble des affaires que la police a traitées au cours des cinq années de l'étude, avant de concentrer l'analyse, successivement, sur les suspects et sur les victimes. Nous examinerons, dans le chapitre suivant, la question des homicides qui se commettent dans la sphère domestique. A noter que ce chapitre et le suivant ont la même structure.

2.1 Les affaires

De 2000 à 2004, il s'est produit en Suisse 859 événements que la police considère, en l'état actuel des investigations, comme étant des homicides ou des tentatives d'homicides au sens du code pénal (art. 111–114 et 116 CP). Ces événements se distribuent de la manière suivante, sur les cinq années considérées:

T 1* Affaires d'homicide en Suisse (2000–2004)

Année	
2000	161
2001	164
2002	183
2003	171
2004	180
Total	859

Avec des chiffres de cet ordre de grandeur, les variations annuelles ressortent assez fortement et il faut éviter de les surinterpréter. Ces cinq années ne permettent pas non plus de mettre en évidence une tendance de longue durée.

Les écarts par rapport à la statistique policière de la criminalité (SPC) s'expliquent par des différences dans les règles de saisie⁸ et d'exploitation⁹, et par le fait que les investigations policières ont entre-temps progressé.

2.1.1 Découverte et élucidation

Dans la grande majorité des cas (87%), la police a été alertée immédiatement après la commission de l'infraction; 8% des affaires ont été découvertes, respectivement annoncées, dans la semaine qui a suivi l'acte; 5% seulement des affaires l'ont été plusieurs mois, voire plusieurs années, après les faits. Il faut également supposer, dans ce domaine, l'existence d'un chiffre noir, un certain nombre d'homicides restant à jamais inconnus.

Sur l'ensemble des affaires enregistrées au cours des cinq années considérées, 807 (94%) étaient élucidées au moment de l'étude, 52 (6%) ne l'étant pas encore. Sur les 807 affaires résolues, 67% l'ont été le jour même des faits, 16% au cours de la semaine suivante et 17% dans un délai plus long.

2.1.2 Lieu de l'infraction

Sachant que le taux des affaires criminelles dépend probablement moins de la commune ou du canton que d'autres facteurs, comme la densité de population et sur

⁸ La présente étude se limite aux articles 111–114 et 116 CP. Les articles 115 et 117 CP ne sont pas pris en considération. Pour les cantons, on a observé strictement le principe de territorialité: les affaires impliquant plusieurs cantons ont été prises en considération dans le dernier canton compétent. Les crimes commis à l'étranger ne sont pas pris en considération.

⁹ Les affaires considérées obéissent pour tous les cantons à la même définition: les diverses infractions commises dans le cadre de ces affaires n'apparaissent pas dans ce tableau. La date considérée est toujours la date de l'infraction (on aurait pu choisir aussi celle de sa dénonciation, de son élucidation ou de sa transmission aux autorités judiciaires).

T2* Homicides en Suisse (2000–2004)/Constellation nombre de victimes – nombre de suspects

Constellation	Affaires	Pourcentage
Une victime – Pas de suspect	45	5,2
Plusieurs victimes – Pas de suspect	7	0,8
Une victime – Un suspect	638	74,3
Plusieurs victimes – Un suspect	96	11,2
Une victime – Plusieurs suspects	58	6,7
Plusieurs victimes – Plusieurs suspects	15	1,8

tout le degré d'urbanisation, les communes ont été réparties en zones urbaines¹⁰ et en zones rurales¹¹.

Les communes urbaines, qui comptent 73% de la population¹², enregistrent 83% des affaires recensées et 83% des victimes. Le taux annuel moyen des affaires d'homicide est donc plus élevé en milieu urbain (2,7 événements pour 100'000 habitants) qu'en milieu rural (1,5 événement) – soit 3,3 infractions pour 100'000 habitants dans les zones urbaines contre 1,8 dans les zones rurales.

Les zones urbaines comptent beaucoup de pendulaires qui font la navette entre la ville, où ils travaillent, et la campagne, où ils résident. Mais, en chiffres absolus, on compte à peu près autant de personnes domiciliées à la campagne et agressées en milieu urbain que de personnes domiciliées en ville et agressées en milieu rural. Le taux plus élevé observé dans les zones urbaines ne s'explique donc pas en premier lieu par le fait qu'on y trouve davantage de pendulaires.

2.1.3 Nombre de suspects et de victimes

Comme expliqué précédemment, il peut y avoir, dans une même affaire, plus d'une victime et, inversement, un homicide peut avoir été commis par plusieurs personnes. Dans 74% des affaires (N=638), on compte un seul suspect et une seule victime (T2). 26 de ces affaires ont été attribuées à 8 personnes qui ont été identifiées

comme suspects dans plus d'une affaire pendant ces 5 ans, parmi lesquelles on peut citer le cas de l'infirmier, condamné en Suisse centrale pour de multiples homicides.

Dans 11% des affaires, un seul individu est suspecté d'avoir agressé plusieurs personnes. Deux affaires marquantes de ce type sont à signaler pour les années 2000 à 2004: le drame du Parlement de Zoug, qui a coûté la vie à 14 personnes, et celui du Grand-Pont à Lausanne, qui a fait quatre morts et six blessés graves. Dans 7% des affaires, une seule victime a été agressée par plusieurs individus. Plus rarement – près de 2% des affaires –, il est arrivé que plusieurs personnes en agressent plusieurs autres.

Restent les affaires non résolues dans lesquelles la constellation des personnes impliquées demeure inconnue, aucun suspect n'ayant été identifié jusqu'ici.

2.2 Suspects enregistrés

Dans le cadre des 807 affaires élucidées, la police a enregistré 934 suspects. Il y avait, au moment de l'étude, 52 affaires sans suspect identifié. Ces affaires ne sont pas prises en considération dans l'analyse qui va suivre. La proportion d'affaires non résolues étant assez faible, seules des modifications minimales de la structure sociodémographique générale des suspects sont à attendre en cas d'élucidation d'autres affaires.

La police est la première autorité chargée d'enquêter sur les affaires pénales. Son enquête achevée, elle transmet l'affaire à l'autorité judiciaire chargée de l'instruction. Les personnes suspectées ou mises en accusation sont présumées innocentes tant qu'aucune condamnation définitive n'a été prononcée. Même si les faits semblent clairement établis, – par exemple s'il y a des aveux¹³ (74% des suspects) –, la culpabilité et/ou la

¹⁰ Zones urbaines = communes faisant partie d'une agglomération et communes ne faisant pas partie d'une agglomération mais comptant au moins 10'000 habitants au dernier recensement fédéral de la population (= villes isolées).

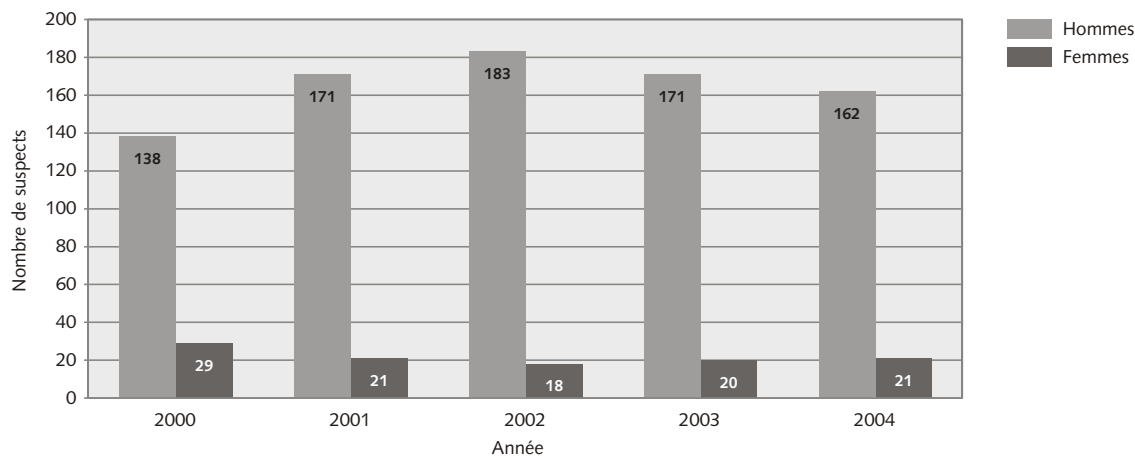
Agglomération = ensemble de communes, constitué d'un noyau urbain et de communes périphériques urbanisées, formant un tout géographique et fonctionnel. L'attribution d'une commune à une agglomération se fait sur la base du recensement fédéral de la population, d'après des critères statistiques tels que la continuité du tissu bâti, la densité de la population, l'évolution de la population, la structure économique et les mouvements de pendulaires.

¹¹ Zones rurales = communes ne faisant pas partie d'une agglomération et comptant moins de 10'000 habitants.

¹² Etat 2004 OFS.

¹³ Ont été considérés comme étant passés aux aveux les suspects qui ont admis les faits qui leur étaient reprochés, qu'ils avouent ou non avoir voulu tuer.

Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)/Par année et par sexe G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

responsabilité de la personne suspectée n'est pas considérée comme juridiquement établie.

Les données de la présente étude seront, par conséquent, confrontées ultérieurement¹⁴ avec celles de la statistique des condamnations pénales des personnes majeures et des mineurs afin d'examiner d'encore plus près la qualification juridique des faits et la structure du groupe des personnes condamnées.

2.2.1 Caractéristiques sociodémographiques

2.2.1.1 Sexe

La répartition des suspects par sexe fait apparaître une forte surreprésentation des hommes (88%). Les suspects de sexe masculin et de sexe féminin sont dans une relation de plus de 7 pour 1 (G 1).

2.2.1.2 Age

Si l'on considère le sexe et l'âge, on constate que ce sont les hommes de 20 à 24 ans qui sont les plus nombreux parmi les personnes dénoncées pour homicide ou pour tentative d'homicide (G 2).

Si ces chiffres absolus sont rapportés à la population résidente permanente correspondante¹⁵, on constate également que le groupe des hommes de 20 à 24 est celui qui a un taux de suspects le plus élevé (taux annuel moyen de 9,1 pour 100'000 habitants). Pour les femmes, le taux de suspects le plus élevé s'observe également dans ce groupe d'âges (1,2 pour 100'000).

Ajoutons que 46 suspects mineurs (moins de 18 ans¹⁶) ont été enregistrés au cours des cinq années considérées.

2.2.1.3 Nationalité et statut de séjour

Sur l'ensemble des suspects, 419 sont de nationalité suisse et 515 de nationalité étrangère. Parmi ces derniers, 321 (62%) sont titulaires d'un permis de séjour ou d'un permis d'établissement, 97 (19%) relèvent du domaine de l'asile, 96 (19%) appartiennent à d'autres catégories d'étrangers¹⁷, sans domicile officiel en Suisse. Le statut de séjour de l'un des suspects étrangers est inconnu (G 3).

¹⁴ En matière d'homicide, il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une procédure pénale ne débouche sur un jugement définitif. Il faudra attendre encore plusieurs années avant d'obtenir, au moyen de cette confrontation, des données fiables sur les personnes définitivement condamnées.

¹⁵ Ce n'est possible que pour les Suisses et pour les étrangers titulaires d'un permis de séjour ou d'un permis d'établissement, qui font partie de la population résidente permanente. Pour des raisons méthodologiques, les personnes ayant demandé l'asile et les autres étrangers ne sont pas pris en considération dans ce calcul.

¹⁶ Dans les tableaux et les graphiques, on a défini des classes d'âges égales afin de permettre des comparaisons. Les données relatives aux mineurs n'apparaissent donc pas directement sur les graphiques.

¹⁷ Voyageurs, visiteurs, frontaliers, personnes séjournant en Suisse pour une courte durée, illégaux, etc.

Pour permettre des comparaisons entre les Suisses et les étrangers résidents, les chiffres absolus ont été rapportés à la population résidente du même groupe d'âges, selon la nationalité. Les taux obtenus ont été représentés dans le graphique 4.

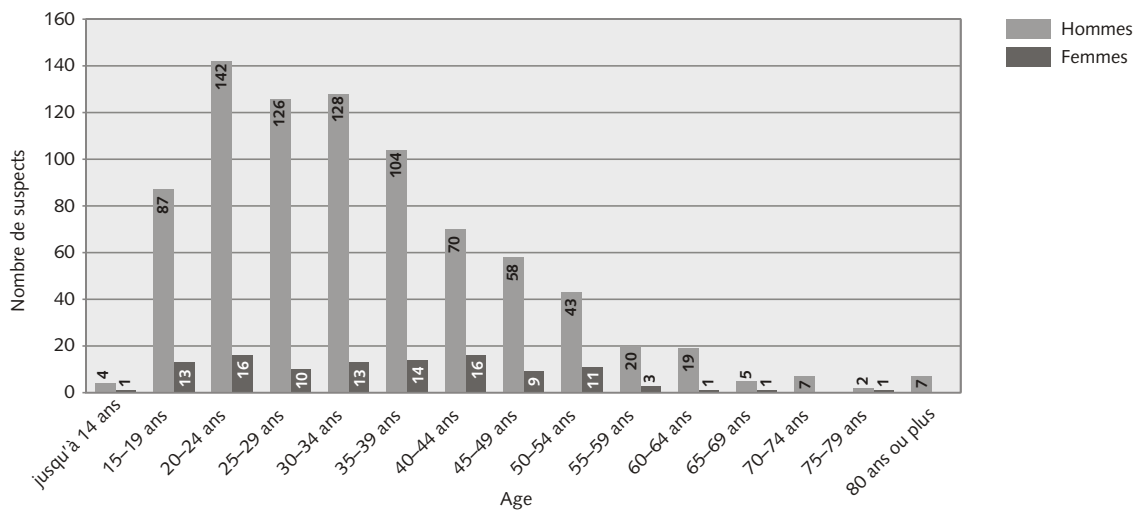
Pour tous les groupes d'âges, le taux est plus élevé chez les hommes de nationalité étrangère que chez les hommes de nationalité suisse. La différence la plus forte s'observe pour la tranche d'âges de 20 à 24 ans. Seule

une analyse détaillée des facteurs de risque concernant les situations socioéconomiques et les circonstances exactes des homicides permettra d'esquisser une explication de ces résultats, analyse qu'il faudra compléter avec les données de la statistique des condamnations pénales.

2.2.2 Circonstances personnelles

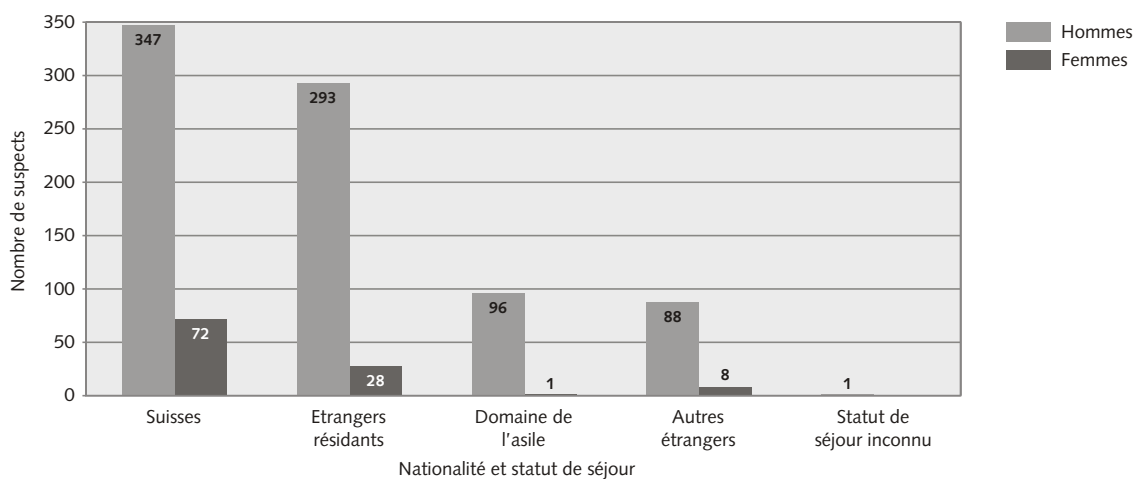
Les données sur la situation personnelle des suspects visent à permettre de se faire une idée plus complète du

Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)/Selon l'âge et le sexe G 2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

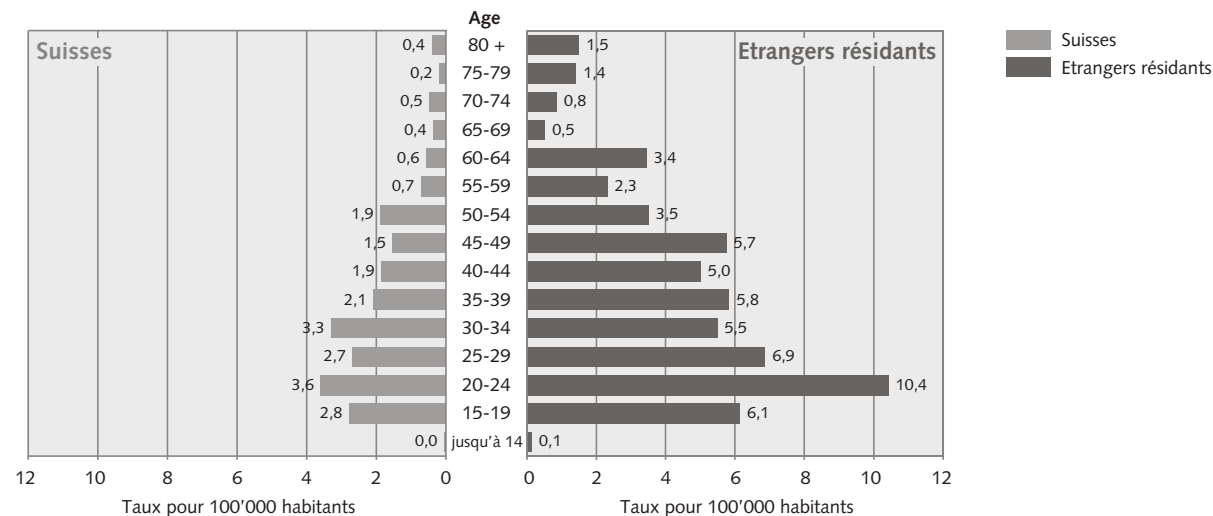
Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004) Selon la nationalité, le statut de séjour et le sexe G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004) Selon la nationalité, le statut de séjour et l'âge

G 4



© Office fédéral de la statistique (OFS)

contexte dans lequel ils vivaient au moment des faits. Certes, ces données n'ont pas pu être relevées avec une précision absolue, mais elles peuvent néanmoins servir de base à une appréciation générale.

2.2.2.1 Occupation hors du domicile

Seulement 55% des suspects en âge de travailler avaient un emploi hors de leur domicile¹⁸. Ce pourcentage – même si l'on y ajoute les 5% de suspects qui travaillaient à domicile – est inférieur à la moyenne suisse. Mais le taux d'occupation varie fortement selon le sexe, la nationalité et le statut de séjour, de sorte qu'il n'est possible de faire des comparaisons pertinentes que pour des sous-groupes de population.

Parmi les suspects masculins de nationalité suisse, 67% avaient un emploi hors de leur domicile. La proportion est de 89% pour l'ensemble des hommes de nationalité suisse.

Parmi les suspects masculins de nationalité étrangère, 61% travaillaient hors de leur domicile, contre 86% pour l'ensemble des hommes de nationalité étrangère. Parmi les étrangers du domaine de l'asile et les étrangers non domiciliés en Suisse, 29% seulement travaillaient hors de leur domicile. Nous ne disposons pas, pour ceux-ci, de données comparatives.

Chez les femmes, 42% travaillaient hors de leur domicile et 31% étaient occupées à domicile¹⁹. La part de femmes sans emploi était de 26%. Elle est spécialement élevée parmi les suspects de sexe féminin appartenant au domaine de l'asile ou qui n'ont pas de domicile fixe en Suisse.

Si l'on compare les Suissesses et les étrangères faisant partie de la population résidente permanente, on remarque que la part des personnes ayant une occupation hors de la maison est presque la même dans les deux groupes. Mais il existe des différences en ce qui concerne les autres types d'occupation: les femmes étrangères de la population résidente permanente ont plus souvent une activité au foyer que les Suissesses. Inversement, les Suissesses qui n'exercent aucune activité sont plus nombreuses. Malheureusement, les résultats ne peuvent pas être rapportés à la population résidente, car les catégories saisies ne coïncident pas.

2.2.2.2 Problèmes personnels des suspects

Pour environ 15% des suspects, la police indique explicitement qu'ils avaient des difficultés financières, soit qu'ils gagnaient très peu, soit qu'ils étaient endettés, ou les deux à la fois.

La part des suspects qui avaient des problèmes de dépendance à l'alcool ou à une autre substance psychotrope est aussi relativement élevée (11%, N=105).

¹⁸ Pour 47 suspects, il nous manquait le type d'occupation. Ils n'ont donc pas été pris en considération.

¹⁹ Le travail d'hommes/femmes au foyer a été considéré dans cette catégorie s'il représentait l'occupation principale durant la journée (voir l'annexe 2, Liste des variables).

L'enquête suisse sur la santé saisit la consommation d'alcool des personnes âgées de 15 ans et plus et peut servir de comparaison.

Si l'on ne considère que les suspects faisant partie de la population résidente (et âgés de plus de 15 ans), on constate que 6% des hommes et 10% des femmes avaient un problème d'alcool. Or les résultats de l'enquête suisse sur la santé de l'année 2002 montrent que 2,9% des hommes de plus de 15 ans disent consommer plus de 60 g d'alcool pur par jour²⁰ (1,1% des femmes)²¹. Mais les participants à cette enquête tendent certainement à sous-estimer leur consommation d'alcool ou à la minimiser pour des raisons de convenance sociale²². Malgré la comparabilité limitée des données²³, il semble que les problèmes d'alcool soient supérieurs à la moyenne parmi les personnes suspectées d'homicide.

De plus, une proportion élevée de suspects (12%, N=113) a, selon les observations de la police, des problèmes psychologiques. Dix-huit personnes (2%) cumulaient des problèmes de dépendance et des problèmes psychologiques.

2.2.2.3 Altération de la capacité de discernement au moment des faits

Les altérations éventuelles de la capacité de discernement des suspects au moment des faits, dues soit à des substances psychotropes (alcool, drogue, médicaments ou mélange de plusieurs de ces substances), soit à des problèmes psychologiques ou autres, ont également été relevées. Une capacité de discernement altérée a été constatée pour 40% des suspects et dans 25% des cas en raison de l'alcool. Ces chiffres sont donnés sous réserve, car la police ne disposait pas toujours de tous les éléments nécessaires pour juger de l'état psychologique des suspects.

2.2.2.4 Suicide

Notons encore que 63 suspects se sont donnés la mort, soit immédiatement après les faits, soit avant une éven-

tuelle condamnation²⁴. Cela représente 7% de l'ensemble des suspects. Pour 46 suspects (5%), la police fait état d'une tentative de suicide.

2.2.3 Suspects connus de la police

57% des personnes suspectées d'homicide avaient déjà eu affaire à la police. Ce pourcentage doit être considéré comme un minimum. La proportion réelle de suspects précédemment enregistrés par la police est très probablement plus élevée. Souvent, les personnes chargées de remplir le questionnaire dans les services de police ne disposaient que des informations propres à leur canton et des déclarations des suspects eux-mêmes. Les cas de suspects ayant eu affaire à la police d'un autre canton, voire à la police d'un autre pays, n'ont donc été que partiellement pris en compte.

Les dossiers antérieurs constitués par la police sur ces personnes font état, le plus souvent, d'infractions de violence (25% des suspects) ou d'infractions contre le patrimoine (29% des suspects).

Une analyse plus précise du passé judiciaire des personnes incriminées dans des affaires d'homicide sera entreprise après comparaison des données avec la statistique des condamnations pénales, laquelle se limite toutefois aux infractions ayant abouti à une condamnation inscrite au casier judiciaire.

2.3 Victimes enregistrées

2.3.1 Gravité des lésions

Pour les cinq années considérées, l'étude fait état de 1067 victimes d'homicides ou de tentatives d'homicides sur le territoire suisse, dont 381 sont mortes des suites de l'agression (T3).

Une personne est considérée comme grièvement blessée si elle présente des blessures sévères, visibles, qui l'empêchent de poursuivre ses activités habituelles à domicile durant au moins 24 heures ou qui nécessitent plus d'un jour d'hospitalisation. On considère que les blessures sont légères si la victime a pu quitter le lieu de l'infraction par ses propres forces et n'a eu besoin que d'un traitement ambulatoire chez un médecin ou à l'hôpital. Les personnes qui n'ont pas été blessées sont enregistrées comme victimes s'il apparaît que l'acte qui a été commis visait à les tuer ou s'il a été commis en sachant qu'elles pourraient y perdre la vie. A noter que la survie

²⁰ 60 g correspondent à 6 bières ou à 6 dl de vin.

²¹ SFA/ISPA, *Alkoholkonsum in der Schweiz, Ein Synthesebereich zu Alkoholkonsum und dessen Entwicklung auf der Basis der Schweizerischen Gesundheitsbefragung 1997 und 2002*, Lausanne, 2004, p. 24.

²² SFA/ISPA, *op.cit.*, p. 14.

²³ Les données de la présente étude s'appuient sur les estimations de la police, elles-mêmes fondées en grande partie sur les dires des suspects ou d'autres informateurs. Ces estimations ne sont pas basées sur des critères semblables à ceux considérés dans l'enquête suisse sur la santé.

²⁴ Une partie de ces personnes n'ont donc pas été dénoncées et l'enquête a été classée peu après les faits.

T3* Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)/Selon la gravité des lésions et l'année

Année						Total
	2000	2001	2002	2003	2004	
Mort	64	97	86	61	73	381
Grièvement blessé	54	53	76	72	64	319
Légèrement blessé	35	44	42	42	53	216
Pas blessé	39	21	37	28	26	151
Total	192	215	241	203	216	1067

de la victime est souvent due à l'intervention de la médecine et que l'absence de blessures ou leur peu de gravité est parfois le fait du hasard.

La gravité des blessures subies semble être en relation avec le type d'arme utilisé (T4). La part des victimes décédées est la plus élevée dans les affaires impliquant une arme à feu: 45%, contre 30% dans celles impliquant une arme blanche. En réalité, la différence est sans doute plus importante: en effet, il est permis de supposer que les infractions tentées avec une arme à feu ont plus de probabilité d'être découvertes et d'être enregistrées par la police que les infractions tentées par d'autres moyens. Or, une proportion relativement élevée de tentatives d'homicide sans blessures graves est observée dans les affaires avec arme à feu, ce qui implique que la proportion d'homicides consommés y est tendanciellement moins élevée.

Pour Villettaz et al., ce phénomène s'explique en partie aussi par la préméditation, qui aurait une influence sur le choix de l'arme de l'infraction. Les données de la présente étude montrent en effet que les homicides prémédités se commettent plus fréquemment avec une arme à feu. 46% des victimes d'un homicide apparemment prémédité ont été agressées avec une arme à feu, 24% seulement à l'arme blanche. Villettaz et al. estiment en outre que les auteurs d'actes prémédités mettent tout en œuvre pour que leur projet réussisse et que, par conséquent, celui-ci réussit plus fréquemment que les actes non prémédités. Les données présentées ci-dessous montrent qu'il existe en effet une relation entre la préméditation et la réussite de l'homicide: 45% des victimes d'un homicide prémédité sont mortes des suites de l'agression. La proportion est de 36% pour les victimes des autres homicides. L'explication de Villettaz et al. semble donc confirmée par nos données²⁵.

En chiffres absolus, le nombre de victimes ayant perdu la vie est à peu près le même chez les hommes que chez les femmes (G 5).

Mais la gravité des blessures se répartit différemment selon le sexe: 45% des victimes de sexe féminin sont mortes, contre 30% des victimes de sexe masculin. Si l'on considère ensemble les personnes décédées et les personnes grièvement blessées, la différence entre les sexes n'est plus que de 6,5 points (T5).

Il est permis de supposer que la plupart des actes ayant causé la mort ou entraîné des blessures graves sont parvenus à la connaissance de la police, la reportabilité par la victime ou d'autres personnes impliquées ne jouant qu'un rôle limité. Il en va probablement différemment des actes qui n'ont provoqué que des blessures légères ou pas de blessure. La décision des victimes d'avertir ou non la police dépend, entre autres, de la présence ou de l'absence de témoins ainsi que du fait que la victime et le suspect se connaissaient²⁶. Il sera montré plus loin que les homicides qui visent des femmes sont plutôt commis dans des lieux privés et dans la sphère domestique. Ceux qui visent des hommes impliquent fréquemment des personnes qui ne se connaissaient pas et sont souvent commis dans des lieux publics. On peut donc supposer que la probabilité qu'une tentative d'homicide sans blessure soit dénoncée à la police est plus élevée pour les hommes que pour les femmes. Le nombre de tentatives d'homicide qui échappent aux statistiques est dès lors probablement plus élevé quand la victime est une femme que quand elle est un homme. Il faut relativiser en conséquence, pour les tentatives d'homicide, les proportions de victimes observées respectivement chez les hommes et chez les femmes.

²⁵ VILLETTAZ et al., *op. cit.*, p. 33.

²⁶ KILLIAS, M., LAMON, Ph., CLERICI, CH., BERRUX, Th.: *Tendances de la criminalité en Suisse de 1984 à 2000. Risques objectifs et perceptions subjectives*, Université de Lausanne, 2000, p. 33.

T4* Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)/Selon la gravité des lésions et le mode d'opération

	Arme à feu	Arme blanche	Coups	Etranglement	Autres	Total
Mort	163	115	28	45	30	381
Grièvement blessé	76	177	34	14	18	319
Légèrement blessé	42	69	33	40	32	216
Pas blessé	84	19	2	4	42	151
Total	365	380	97	103	122	1067

2.3.2 Caractéristiques sociodémographiques**2.3.2.1 Sexe**

La répartition des victimes selon le sexe présente une structure très différente de celle observée pour les suspects (G 6). Même s'il y a également plus d'hommes que de femmes parmi les victimes d'homicide ou de tentative d'homicide, le rapport entre les sexes est de 1,5 homme pour une femme, alors qu'il était de 7 hommes pour une femme chez les suspects.

2.3.2.2 Age

Le groupe d'âges le plus représenté parmi les victimes est, comme pour les suspects, celui des personnes de 20 à 39 ans (G 7).

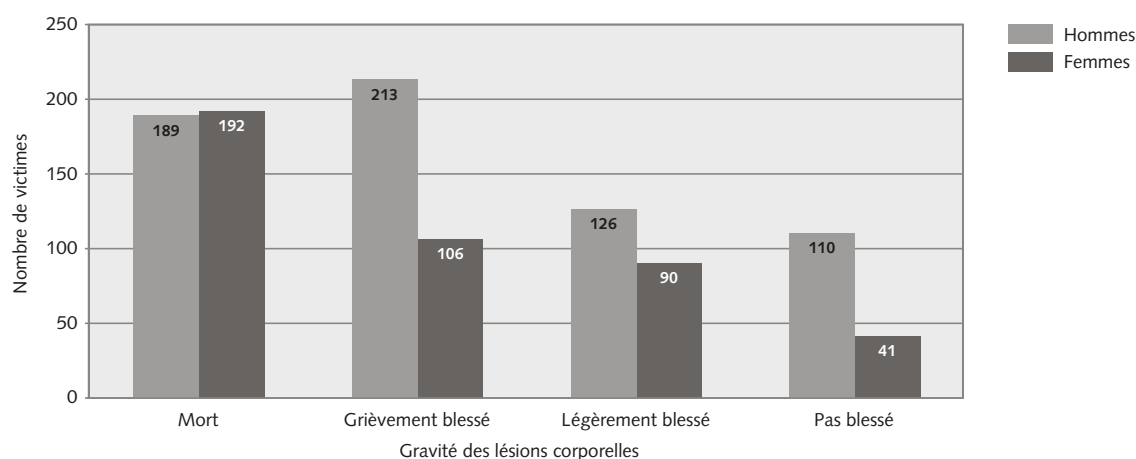
Si les chiffres absolus sont rapportés à la population résidante correspondante²⁷, on constate que le taux de victimes pour 100'000 habitants le plus élevé se trouve, chez les hommes, dans la catégorie d'âge de 30 à 34 ans (5,9) et, chez les femmes, dans celle de 20 à 24 ans (4,9).

Au cours des cinq années considérées, 91 personnes mineures (moins de 18 ans²⁸) ont été victimes d'un homicide, dont 37 sont mortes des suites de l'agression.

2.3.2.3 Nationalité et statut de séjour

629 victimes sont de nationalité suisse (59%) et 438 de nationalité étrangère (41%). 45% des victimes suisses et 33% des victimes étrangères sont des femmes (G 8).

Parmi les victimes étrangères, 293 (67%) avaient un permis de séjour ou un permis d'établissement et faisaient donc partie de la population résidante permanente.

**Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon la gravité des lésions et le sexe****G 5**

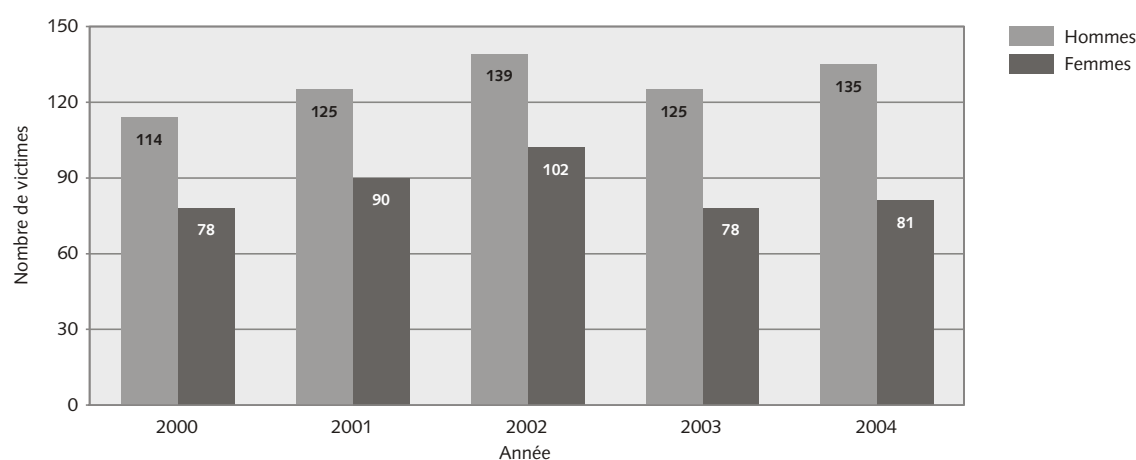
© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁷ Les victimes du domaine de l'asile et les victimes étrangères ne faisant pas partie de la population résidante permanente ne sont pas prises en considération dans les calculs.

²⁸ Dans les tableaux et les graphiques, on a défini si possible des classes d'âges égales afin de permettre des comparaisons. Les données relatives aux mineurs n'apparaissent donc pas directement sur les graphiques.

T5* Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)/Selon la gravité des lésions et le sexe

		Mort	Grièvement blessé	Légèrement blessé	Pas blessé	Total
Hommes	N	189	213	126	110	638
	%	29,6	33,4	19,7	17,2	100
Femmes	N	192	106	90	41	429
	%	44,8	24,7	21	9,6	100
Total	N	381	319	216	151	1067
	%	35,7	29,9	20,2	14,2	100

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)/Par année et selon le sexe**G 6**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

77 victimes étrangères (18%) relevaient du domaine de l'asile et 61 (14%) appartenaient à d'autres catégories d'étrangers²⁹, sans domicile officiel en Suisse. Le statut de séjour de 7 victimes étrangères (2%) est inconnu.

Si le nombre de victimes de sexe masculin enregistrées parmi les Suisses et les étrangers résidants est rapporté à la population de chacun de ces groupes, on observe que les taux sont plus élevés chez les hommes étrangers que chez les Suisses (G 9). Chez les étrangers, ils sont plus élevés dans la classe des 20–24 ans et chez les Suisses, dans la classe des 30–34 ans. A noter que les taux calculés présentent de fortes variations, surtout dans les classes d'âges élevées, où le nombre de victimes diminue fortement, ce qui a pour effet d'accentuer les différences.

Les taux sont, dans l'ensemble, également plus élevés chez les étrangères résidantes que chez les Suissesses. L'inverse ne s'observe que dans quelques groupes d'âges seulement (G 10). A noter ici aussi que les taux calculés présentent de fortes variations, surtout dans les classes d'âges élevées, où le nombre de victimes diminue fortement, ce qui a pour effet d'accentuer les différences.

Une analyse plus détaillée de la situation des victimes et du contexte des homicides permettra d'éclairer davantage les différences de taux observées entre les étrangers et les Suisses, ainsi que les différences entre les sexes.

2.3.3 Circonstances personnelles

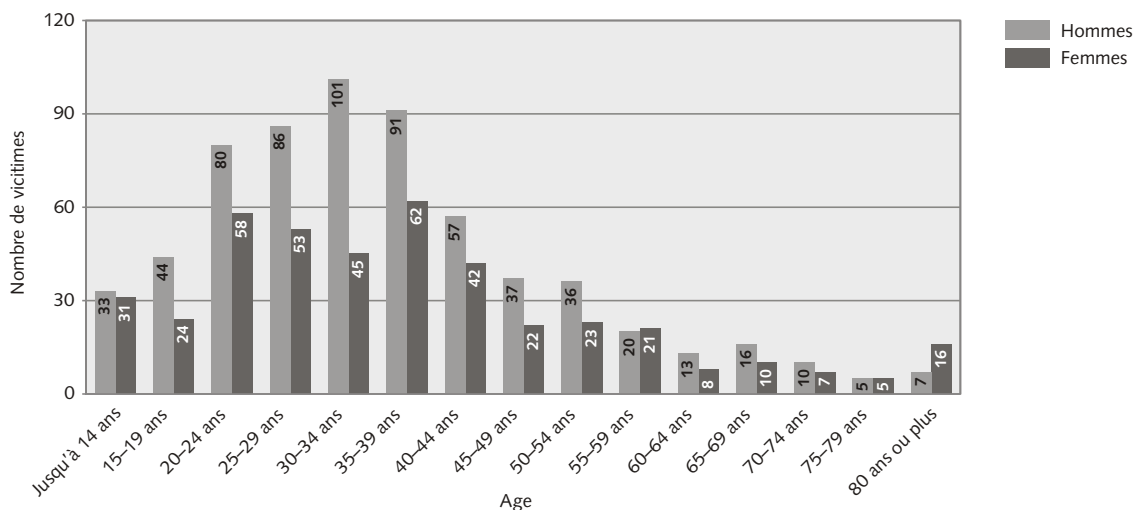
2.3.3.1 Occupation hors du domicile

On est frappé ici par le fait que, comme pour les suspects, la proportion de personnes victimes d'homicide qui exercent une activité professionnelle est faible.

²⁹ Cf. note 15.

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)/Selon l'âge et le sexe

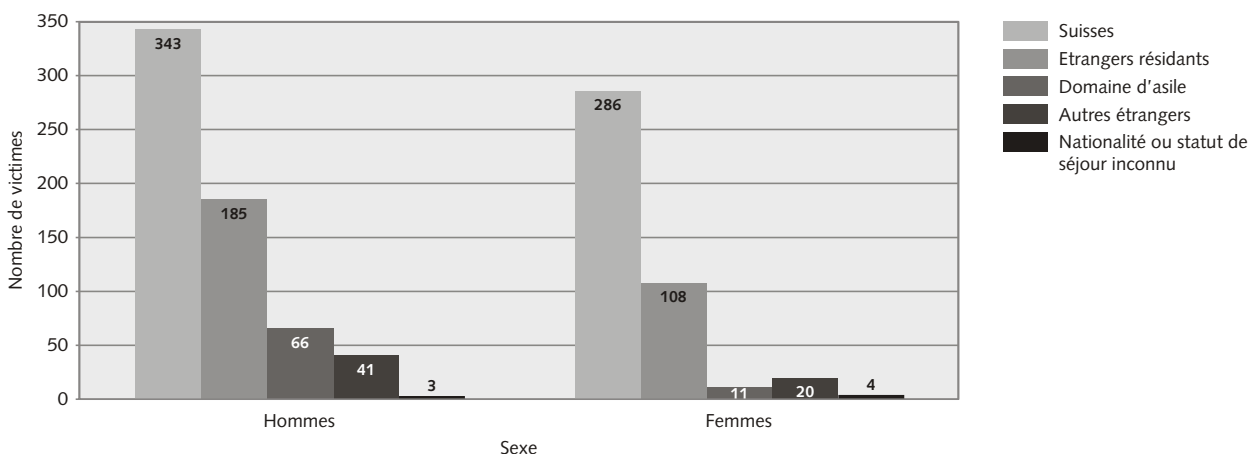
G 7



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le sexe, la nationalité et le statut de séjour

G 8



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Chez les hommes en âge de travailler, 76% (386) des victimes ont un emploi (dont 2% à domicile), chez les femmes 82% (277) (dont 22% à domicile³⁰).

Si l'on considère les victimes n'ayant pas d'activité, on constate que leur proportion est la plus grande parmi les victimes n'appartenant pas à la population résidente permanente. La proportion est de 73% chez les victimes concernées par l'asile.

Si, parmi les victimes appartenant à la population résidente permanente, le sexe et la nationalité sont considérés, il apparaît que, chez les hommes, ce sont surtout les étrangers qui n'ont pas d'emploi (étrangers

20%, Suisses 14%), alors que chez les femmes ce sont plutôt les Suissesses (étrangères 15%, Suissesses 18%).

2.3.3.2

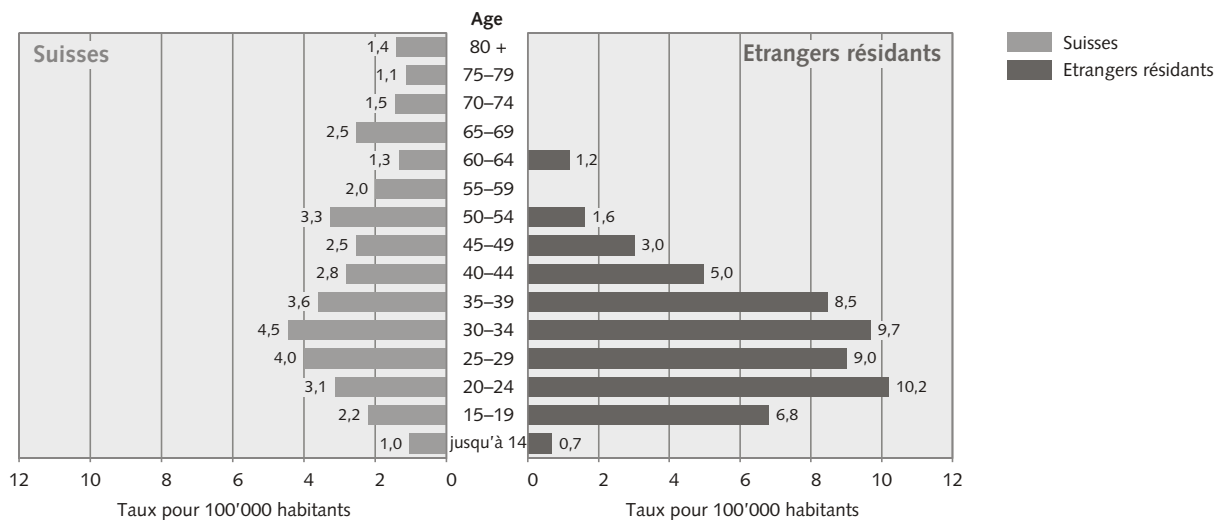
Altération de la capacité de discernement au moment des faits

Nous avons cherché à déterminer ici, comme nous l'avons fait pour les suspects, l'éventualité d'un état de conscience altéré par des substances psychotropes. Pour 194 victimes (18%), aucune information n'a pu être obtenue à ce sujet. Parmi les victimes pour lesquelles cette information a été obtenue, 147 (17%) étaient sous l'influence d'une telle substance.

³⁰ L'activité de femme au foyer a été prise en considération.

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004) Taux pour les victimes hommes selon l'âge et la nationalité

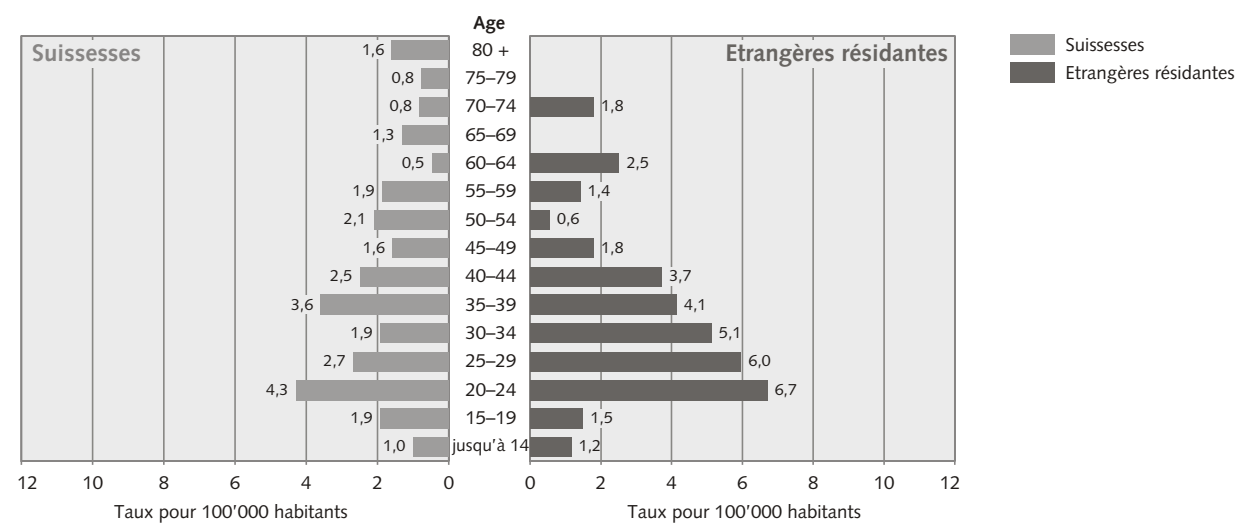
G 9



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004) Taux pour les victimes femmes selon l'âge et la nationalité

G 10



© Office fédéral de la statistique (OFS)

2.4 Relations entre les victimes et les suspects

L'étude devant être centrée sur la violence domestique, une grande attention a été consacrée aux relations personnelles pouvant exister entre les victimes et leurs agresseurs. Il convient donc d'examiner l'existence et la nature de ces relations.

Le questionnaire d'enquête distinguait les types de relation suivants: lien de parenté, relation de couple,

couple en cours de séparation, ancien couple, autre relation et aucune relation. Pour les personnes apparentées, on a distingué entre plusieurs degrés de parenté. Pour les couples, on a distingué entre les couples mariés, les partenaires faisant ménage commun et les partenaires ne faisant pas ménage commun.

Les «autres relations» recouvrent des cas très hétérogènes: relations de loisirs ou de voisinage, relations de travail ou d'affaires, mais aussi les cas où la victime se trouvait rattachée d'une manière indirecte à la personne

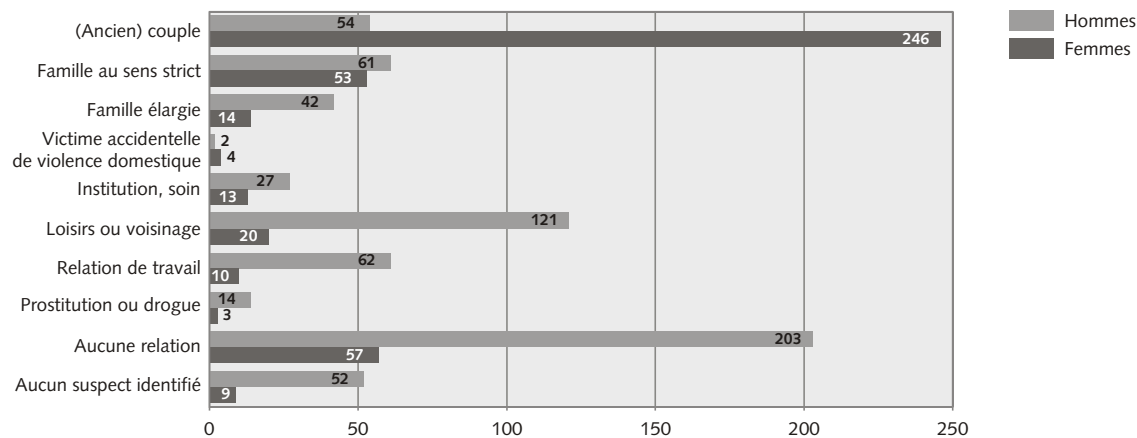
incriminée, par exemple par l'intermédiaire de son partenaire ou d'un membre de sa famille. Le questionnaire offrait la possibilité d'indiquer librement d'autres formes de relation. Vu la diversité des relations qui ont été mentionnées sous «autres», il a paru utile d'augmenter le nombre des catégories (G 11).

Si une victime a été agressée en même temps par plusieurs personnes qui entretenaient avec elle des types de relation différentes, la priorité a été donnée à la relation la plus étroite³¹. Il a ainsi été possible d'attribuer chaque victime à une catégorie déterminée.

Ce sont les femmes qui se font le plus fréquemment agresser par leur partenaire ou par une personne ayant été leur partenaire. Les homicides visant des hommes font intervenir le plus souvent des personnes qui se connaissent dans le cadre des loisirs ou des personnes qui ne se connaissent pas.

**Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon la relation suspect/victime et le sexe**

G 11



© Office fédéral de la statistique (OFS)

³¹ Hiérarchie: relation de couple, famille au sens strict, famille élargie, victime accidentelle de violence domestique, relation dans le cadre d'une institution ou relation de soins, relations de loisirs ou de voisinage, relations de travail ou d'affaires, relations dans le milieu de la prostitution ou de la drogue, pas de relation entre la victime et la personne suspectée.

3 Les homicides dans la sphère domestique

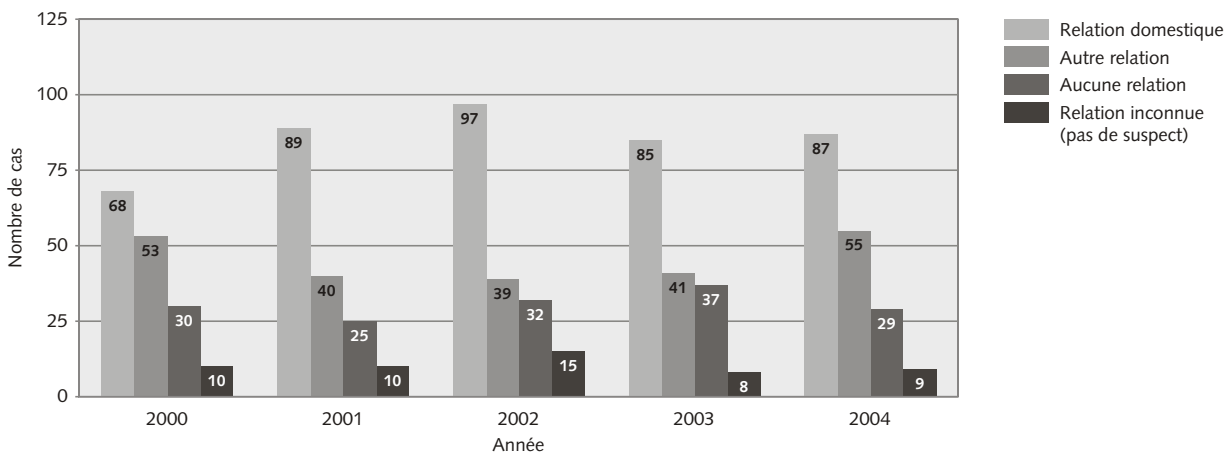
3.1 Introduction

Dans le chapitre 2, les homicides ont été examinés sans considérer les relations entre victimes et suspects. Seule la répartition des sexes dans les différentes constellations de relation a été brièvement abordée. Il s'agit maintenant de ventiler ces dernières dans les catégories «relation domestique», «autre relation» et «aucune relation». Si aucun suspect n'a pu être identifié, la relation est alors considérée comme inconnue.

Pour savoir si une personne peut être considérée comme victime de violences domestiques, il faut définir au préalable quelles relations relèvent de la sphère domestique. Si la législation se fonde sur une définition très stricte de la violence domestique³², nous entendons dans la présente étude appréhender le phénomène de la violence domestique – certes limité ici aux homicides et tentatives d'homicides – aussi largement que possible.

Dans la catégorie «relation domestique», ont été comptés non seulement les homicides où victime et suspect ont ou avaient une relation de couple, mais aussi les homicides et tentatives d'homicide où victime et suspect

Homicides en Suisse (2000–2004) / Selon le type de relation et l'année G 12



© Office fédéral de la statistique (OFS)

³² Article 123 CP

1. Celui qui, intentionnellement, aura fait subir à une personne une autre atteinte à l'intégrité corporelle ou à la santé sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement. Dans les cas de peu de gravité, le juge pourra atténuer librement la peine (art. 66).

2. La peine sera l'emprisonnement et la poursuite aura lieu d'office, si le délinquant a fait usage du poison, d'une arme ou d'un objet dangereux, s'il s'en est pris à une personne hors d'état de se défendre ou à une personne, notamment à un enfant, dont il avait la garde ou sur laquelle il avait le devoir de veiller, si l'auteur est le conjoint de la victime et que l'atteinte a été commise durant le mariage ou dans l'année qui a suivi le divorce, si l'auteur est le partenaire hétérosexuel ou homosexuel de la victime pour autant qu'ils fassent ménage commun pour une durée indéterminée et que l'atteinte ait été commise durant cette période ou dans l'année qui a suivi la séparation.

ont ou avaient d'autres liens familiaux. Ont été considérées autant les relations familiales ou de parenté élargies, autrement dit les membres de la famille par alliance (beau-frère, belle-sœur ou beaux-parents), que les partenaires actuels ou anciens de membres de la famille ou les amants des partenaires actuels ou anciens des suspects.

Mais il a aussi été tenu compte, dans cette catégorie, d'un faible nombre d'affaires dans lesquelles la victime a été confrontée à un conflit domestique sans faire elle-même partie de cette relation domestique. On peut citer comme exemple l'amie de la partenaire du suspect se trouvant par hasard sur le lieu du crime.

3.2 Affaires et victimes

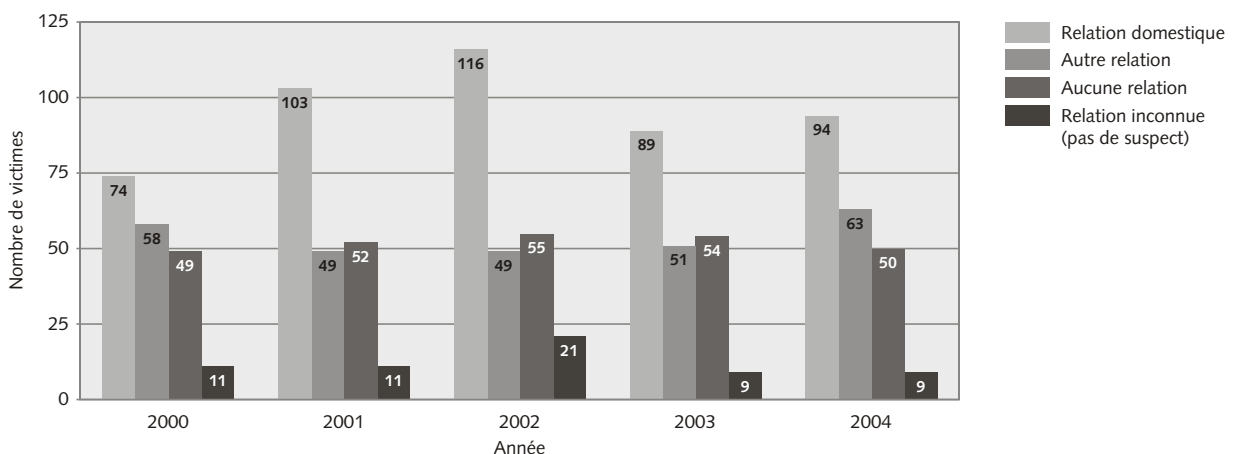
Sur les 859 événements enregistrés par la police entre 2000 et 2004 (période d'enquête), 426 (50%) entrent dans la catégorie «relation domestique» et 228 (27%) dans la catégorie «autre relation»; dans 153 affaires (18%), il n'y a aucune relation entre la victime et la personne incriminée. 52 affaires (6%) n'ont pas été élucidées et il n'a donc pas été possible de définir la relation entre victime et suspect (G 12).

Pour ventiler les affaires dans les quatre catégories, il a été établi comme principe que l'affaire entrait dans la catégorie «relation domestique» dès qu'une victime avait une relation domestique avec au moins un suspect et qu'elle faisait partie de la catégorie «aucune relation» si aucune des victimes ne connaissait un des suspects.

On peut se demander tout d'abord s'il existe des catégories de relation pour lesquelles on trouve fréquemment plus d'une victime par événement. Ce phénomène n'a pu être observé que pour la catégorie «aucune relation». On le voit clairement en considérant le nombre des victimes par catégorie: 476 victimes (45%) ont été agressées dans la sphère domestique, 270 (25%) l'ont été dans le cadre de relations hors de la sphère domestique et 260 victimes (24%) ne connaissaient pas leur agresseur. Pour 61 victimes, il n'existe aucune information sur des suspects, du fait que les affaires s'y rapportant n'ont pas encore pu être élucidées (G 13).

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le type de relation et l'année

G 13



© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.2.1 Ville – campagne

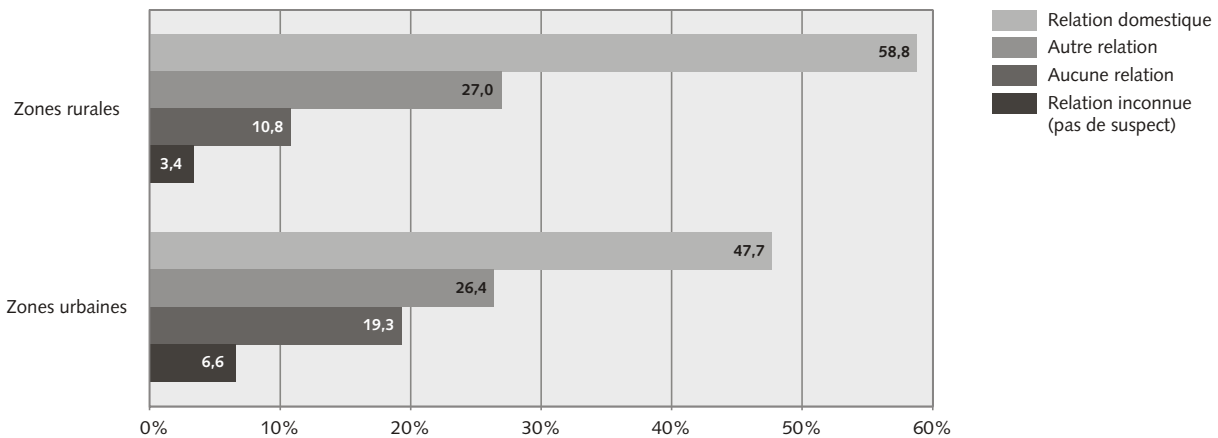
Pour étudier la question de savoir si les homicides dans la sphère domestique sont plus fréquents en ville ou à la campagne, on a procédé à une répartition des lieux du crime entre zones urbaines et zones rurales (G 14).

Selon les pourcentages, les homicides dans la sphère domestique semblent être plus fréquents à la campagne. Ce n'est cependant pas le cas, le pourcentage plus élevé des homicides domestiques dans les zones rurales s'expliquant par le fait que l'on y enregistre moins d'homicides où il n'y a aucune relation entre la victime et le suspect. Les affaires non élucidées sont aussi plus rares à la campagne.

La fréquence des homicides dans la sphère domestique est de 0,9 cas pour 100'000 habitants dans les zones rurales et de 1,3 cas pour 100'000 habitants dans les zones urbaines: les homicides domestiques sont donc plus fréquents dans ces dernières. On peut également ici négliger le fait que la commune où le crime a eu lieu ne correspond pas toujours avec la commune de domicile de la victime, car en chiffres absolus les victimes habitant dans des zones rurales et ayant été agressées dans des zones urbaines sont presque aussi nombreuses que celles ayant connu la situation inverse.

Homicides en Suisse (2000–2004)
Selon le type de relation et le lieu de l'infraction

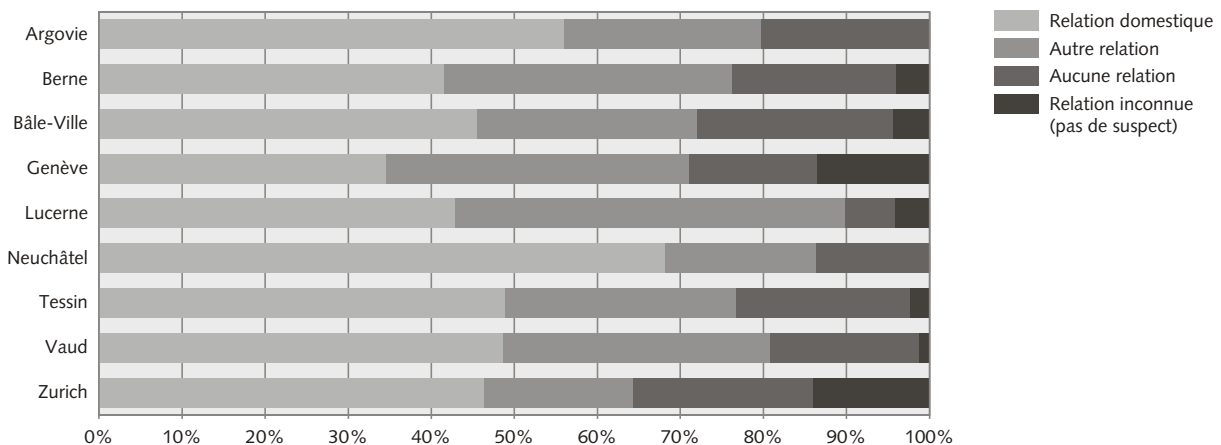
G 14



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Homicides en Suisse (2000–2004)
Selon le type de relation et le canton où l'infraction a eu lieu

G 15



© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.2.2 Cantons

Comme les études mentionnées dans le premier chapitre ont été réalisées au niveau cantonal, un aperçu de la répartition, en pour cent, des différentes constellations de relation a aussi été établi pour les cantons comptant plus de 50 infractions enregistrées. On a laissé de côté les cantons présentant moins de 50 cas, car le résultat de la comparaison quant à la répartition n'aurait pas été fiable (G 15).

A l'instar de ce qui a été observé dans la comparaison ville-campagne, les pourcentages plus élevés d'affaires d'homicide dans la sphère domestique constatés dans quelques cantons sont en premier lieu un effet du nombre moins important, voire de l'absence, d'homicides où victime et suspect ne se connaissent pas ou d'homicides où l'auteur n'est pas encore connu.

On ne peut en aucun cas conclure de cet aperçu que les homicides dans la sphère domestique sont *plus fréquents* dans les cantons présentant des pourcentages plus élevés et encore moins que leur population est *plus exposée* qu'ailleurs. Des comparaisons sur ce plan ne pourraient être établies que sur la base de taux effectivement calculés pour 100'000 habitants, mais ceux-ci étant trop petits pour être suffisamment pertinents, ils n'ont pas été pris en compte dans le cadre de cette publication.

3.2.3 Homicides selon le lieu de l'infraction

Le tableau 6 montre clairement que le lieu de l'infraction varie fortement en fonction du type de relation entre la personne inculpée et la victime. Les victimes de violences domestiques sont très souvent agressées dans un lieu qui n'est pas public (77%). Il s'agit le plus souvent du propre logement de la victime (68% de toutes les victimes de violences domestiques). Celle-ci partage, la plupart du temps, ce logement avec le suspect. Ces circonstances ont à n'en pas douter une influence sur les taux de dénonciation et expliquent en partie le faible taux de dénonciation des tentatives d'homicide dans la sphère domestique, où la victime n'a été que tout au plus légèrement blessée.

Si l'affaire concerne la catégorie «autre relation», l'infraction n'a été commise dans un lieu privé que dans environ un tiers des cas. Les homicides où victime et suspect ne se connaissent pas sont presque toujours commis dans des lieux publics (85%).

T 6* Homicides en Suisse (2000–2004) / Selon le type de relation et le lieu de l'infraction

	Relation domestique	Autre relation	Aucune relation	Relation inconnue (aucun suspect identifié)	Total
Logement commun	222	16	0	0	238
Logement/immeuble du suspect	30	20	11	0	61
Logement/immeuble de la victime	104	53	28	12	197
Autre lieu privé	10	8	1	5	24
Lieu de travail du suspect	3	9	1	0	13
Lieu de travail de la victime	3	22	11	13	49
Bâtiment public ou moyen de transport	20	34	64	10	128
Rue, place publique	62	84	123	16	285
Campagne	19	12	10	5	46
Institution	3	10	7	0	20
Autre lieu public	0	2	4	0	6
Total	476	270	260	61	1067

3.3 Suspects enregistrés

Comme mentionné dans la partie consacrée aux homicides en général, 934 suspects ont été enregistrés par la police. 439 suspects relèvent de la catégorie «relation domestique», 285 de la catégorie «autre relation» et 210 ne connaissaient pas leurs victimes avant de commettre l'infraction.

3.3.1 Caractères sociodémographiques

3.3.1.1 Sexe

La part des suspects de sexe masculin est très élevée dans les trois catégories de relation. Mais la répartition des sexes n'est pas similaire dans chaque catégorie (T7).

La part des suspects de sexe féminin est ainsi supérieure à la moyenne dans la catégorie «relation domestique» (20%).

Si les suspects de sexe féminin sont ventilés dans les différentes catégories de relation, on remarque que la plupart d'entre elles entrent dans la catégorie «relation domestique». Cela montre que, contrairement aux hommes, les femmes commettent de telles infractions presque exclusivement dans le cadre domestique.

3.3.1.2 Age

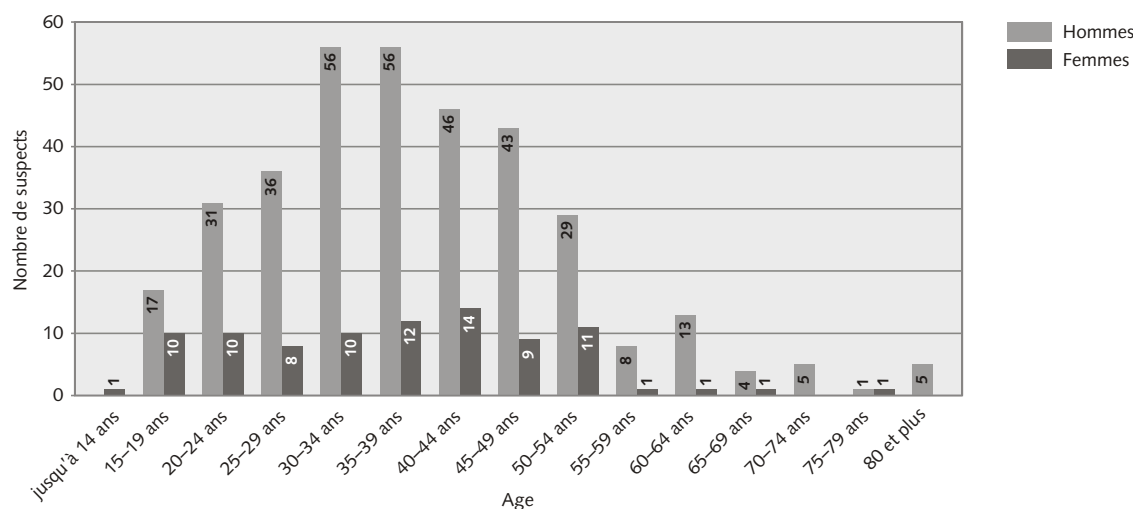
La ventilation des suspects selon les groupes d'âges diffère elle aussi suivant la catégorie de relation (G 16). Dans la catégorie «relation domestique», le groupe d'âges le plus fortement représenté, pour les hommes, est celui des 30 à 39 ans.

**T7* Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le type de relation et le sexe**

		Suspects hommes	Suspects femmes	Total suspects
Relation domestique	N	350	89	439
	%	79,7	20,3	100
Autre relation	N	273	12	285
	%	95,8	4,2	100
Aucune relation	N	202	8	210
	%	96,2	3,8	100
Total	N	825	109	934
	%	88,3	11,7	100

**Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: selon l'âge et le sexe**

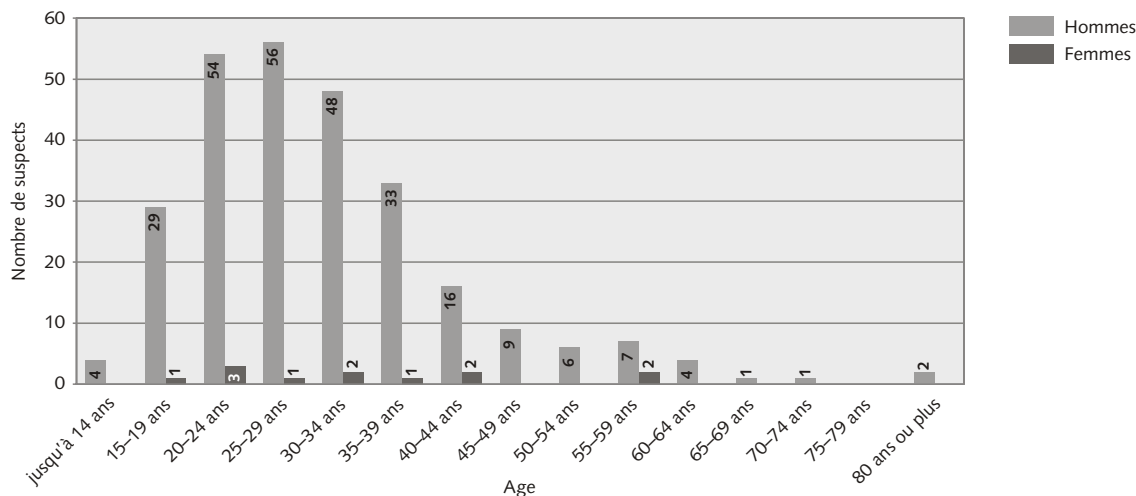
G 16



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Autre relation: selon l'âge et le sexe**

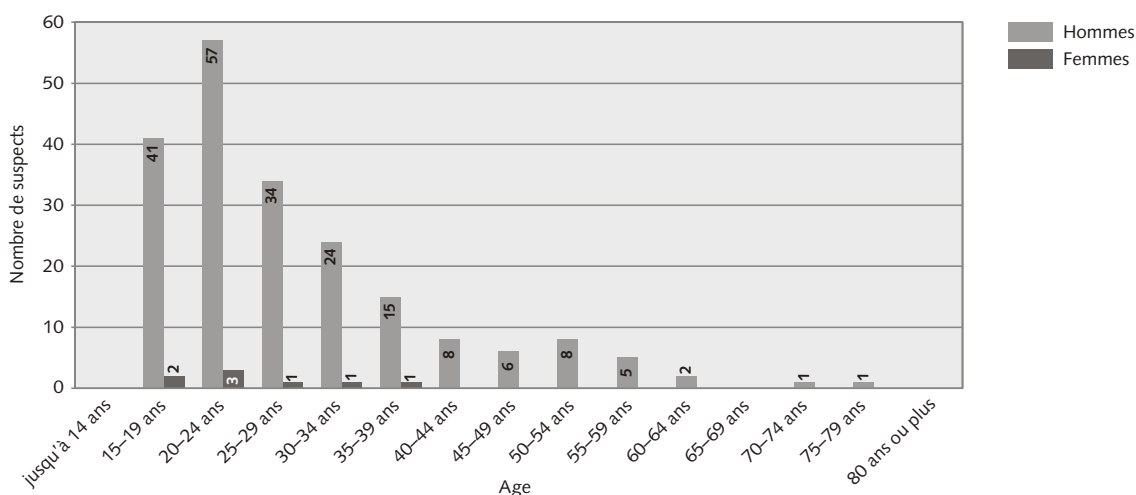
G 17



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Aucune relation: selon l'âge et le sexe**

G 18



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour les suspects de sexe féminin, les groupes d'âges de 20 à 54 ans sont représentés, en chiffres absolus, de manière assez égale, dans toutes les catégories. Les fluctuations apparaissent cependant plus marquées, en raison du faible nombre de femmes parmi les suspects.

Si les chiffres absolus sont rapportés à la population résidente, ce sont les hommes de 30 à 34 ans qui présentent le taux de suspects le plus élevé (3,6).

Les homicides commis par des personnes de plus de 80 ans sont essentiellement le fait de couples mariés où l'un des conjoints tue l'autre avant de se donner la mort. Il faudrait disposer d'informations plus détaillées pour savoir si ces événements devraient être considérés

comme un acte de violence dans la sphère domestique ou plutôt comme un suicide élargi.

Parmi les personnes suspectées d'homicide dans la catégorie « autre relation », ce sont les hommes de 25–29 ans qui viennent en tête (G 17). Rapporté à la population résidente permanente, ces sont ceux de 20–24 ans avec une proportion de 3 suspects pour 100'000 habitants.

Les suspects d'homicides contre des personnes qu'ils ne connaissaient pas ont le plus souvent entre 20 et 24 ans (G 18). Ce groupe d'âges présente ici le taux de suspects le plus élevé (3,7).

Le nombre de suspects de sexe masculin diminue avec l'âge, plus rapidement dans la catégorie «aucune relation» que dans les autres.

3.3.1.3 Nationalité et statut de séjour

La répartition, en pour cent, des suspects, dans des homicides relevant des trois catégories de relation examinées, varie selon leur nationalité (population résidente suisse/population résidente étrangère), mais les fluctuations sont encore plus importantes si les différentes catégories de séjour des suspects étrangers sont prises en considération (T8).

La part des homicides domestiques atteint 56% pour les suspects de nationalité suisse et elle est un peu plus importante que celle observée pour les suspects étrangers titulaires d'un permis de séjour ou d'établissement. La part correspondante tombe à 29% pour les suspects étrangers ayant d'autres statuts de séjour et même à 16% pour ceux relevant du domaine de l'asile. Le faible niveau de cette part pour ces deux groupes d'étrangers est dû, dans une large mesure, au fait qu'ils ont en Suisse un environnement familial très réduit ou inexistant.

La répartition des suspects d'homicides relevant de différentes catégories de relation ne fournit cependant pas de réponse à la question de savoir si la population résidente étrangère présente un taux de suspects qui diffère de celui de la population résidente suisse. Dans cette publication, on s'intéresse en premier lieu au taux de suspects d'homicide domestique (G 19). En outre, seuls les suspects hommes sont rapportés à la population résidente, parce qu'ils sont fortement majoritaires et que le faible nombre de suspects femmes ne permet pas d'obtenir des résultats fiables.

Dans le domaine des homicides de la catégorie «relation domestique», la population résidente de nationalité étrangère présente, pour pratiquement tous les groupes d'âges, un taux de suspects plus élevé que la population résidente suisse. Il conviendrait ici également de procéder à une analyse différenciée des circonstances personnelles, des constellations de relation ainsi que des circonstances de l'infraction, pour pouvoir expliquer ces différences de manière précise. Le taux de suspects notablement élevé chez les résidents étrangers de plus de 80 ans ne doit pas être sur-interprété, dans la mesure où l'effectif de ces derniers est très faible³³.

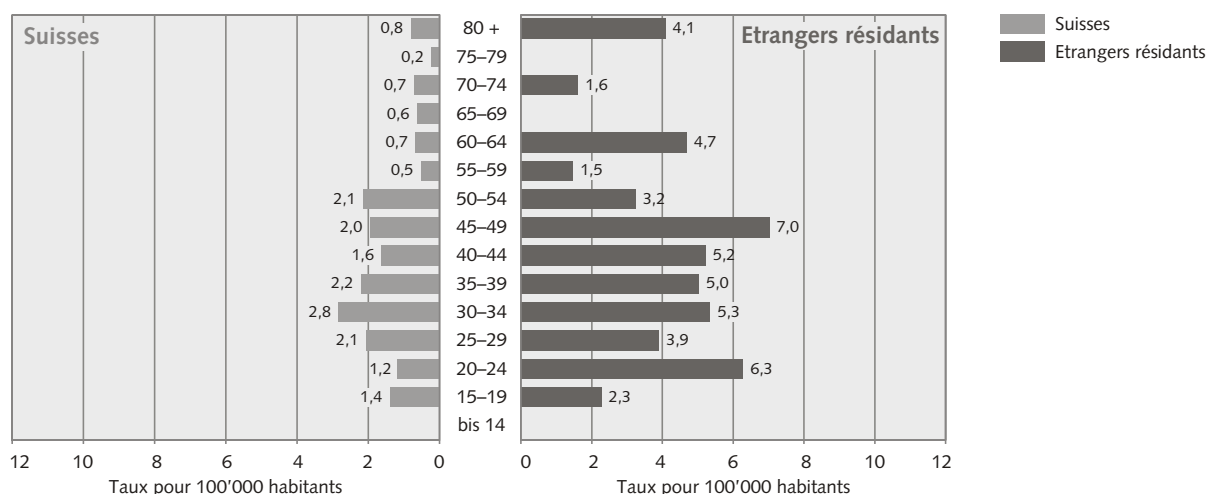
T8* Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon la nationalité, le statut de séjour et le type de relation

		Relation domestique	Autre relation	Aucune relation	Total
Suisse ayant un domicile fixe en Suisse	N	235	103	81	419
	%	56,1	24,5	19,3	100
Population résidente étrangère	N	161	97	63	321
	%	50,2	30,2	19,6	100
Etrangers du domaine de l'asile	N	15	56	26	97
	%	15,5	57,7	26,8	100
Autres étrangers	N	28	29	39	96
	%	29,2	30,2	40,6	100
Etrangers dont le statut de séjour n'est pas connu	N	0	0	1	1
	%	0	0	100	100
Total	N	439	285	210	934
	%	47	30,5	22,5	100

³³ Même si, dans l'étude, il n'y qu'un seul suspect étranger dans la catégorie d'âge de plus de 80 ans, le taux se situe à près de 4. Cela est dû au fait que, dans la population résidente permanente étrangère seules 4891 personnes appartiennent à cette classe d'âge. Le taux est donc le résultat d'une estimation.

Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: taux de suspects de sexe masculin, selon l'âge
et la nationalité

G 19



© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.3.2 Circonstances personnelles

3.3.2.2 Altération de la capacité de discernement au moment des faits

3.3.2.1 Occupation hors du domicile

En prenant en considération la situation professionnelle des suspects d'homicide commis dans la sphère domestique, on constate qu'un grand nombre de ceux-ci ont une activité à domicile (par ex. femmes au foyer) ou sont au chômage ou au bénéfice d'une rente (T9). Le fait de ne pas avoir d'activité professionnelle hors du domicile semble représenter un facteur de risque dans le cadre de la violence domestique.

Si les suspects d'homicides relevant des différentes catégories de relation sont comparés quant à l'altération de leur lucidité par des substances comme l'alcool, les drogues ou les médicaments, il n'y a pas de différence notable selon les catégories de relation. Nous renvoyons donc le lecteur aux indications données sur cette question au point 2.3.3.2.

T9* Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)

Relation domestique: selon la situation professionnelle, la nationalité et le statut de séjour

		Suisses		Etrangers résidents		Autres étrangers		Total
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Activité hors du domicile	N	101	23	75	10	11	2	222
	%	65,6	43,4	56,4	45,5	28,9	33,3	54,7
Activité au domicile	N	1	16	2	7	1	1	28
	%	0,6	30,2	1,5	31,8	2,6	16,7	6,9
Sans activité	N	46	14	54	5	20	3	142
	%	29,9	26,4	40,6	22,7	52,6	50,0	35,0
Activité Inconnue	N	6	0	2	0	6	0	14
	%	3,9	0,0	1,5	0,0	15,8	0,0	3,4
Total	N	154	53	133	22	38	6	406
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3.2.3 Suicide et aveux

Sur les 63 suspects qui se sont suicidés immédiatement après l'infraction ou avant le jugement pénal, 49 avaient commis un homicide dans la sphère domestique. Le taux de suicide est nettement plus élevé (11%) parmi les suspects d'homicide entrant dans cette catégorie de relation.

Si l'on considère les tentatives de suicide, 31 suspects sur les 46 concernés relèvent de cette catégorie.

Les suspects faisant partie de cette dernière sont aussi ceux qui sont le plus fréquemment passés aux aveux³⁴. Seuls 21% des suspects de cette catégorie affirment à la police qu'ils n'ont pas commis le crime. La part correspondante est de 29% chez les suspects relevant de la catégorie «autre relation» et de 34% chez les suspects qui ne connaissent pas leur victime.

3.3.3 Suspects connus de la police

Nous avons vu dans la partie générale de cette étude que 57% des suspects en moyenne avaient déjà eu affaire à la police pour des infractions antérieures. La proportion des suspects déjà connus de la police varie cependant selon les catégories de relation. Elle se situe à 52% pour la catégorie «relation domestique», à 59% pour la catégorie «autre relation» et à 63% pour la catégorie «aucune relation».

3.4 Victimes enregistrées

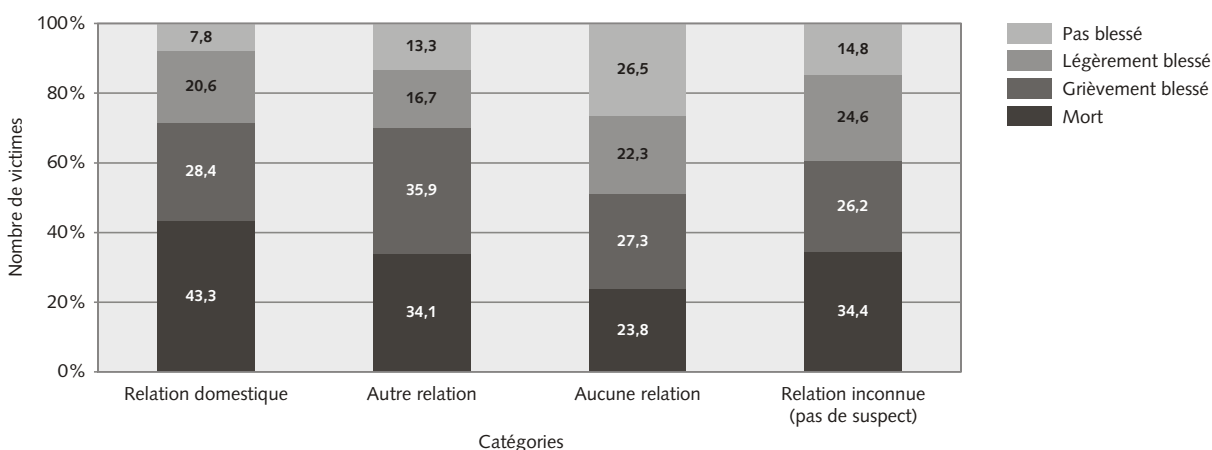
Sur les 1067 victimes d'homicide ou de tentative d'homicide enregistrées, 476 (45%) ont été agressées par une personne de leur sphère domestique, 270 (25%) l'ont été par une relation hors de cette sphère et 260 (24%) ne connaissent pas leur agresseur. Pour 61 victimes, il n'existe aucune indication concernant de possibles suspects, car les affaires s'y rapportant n'ont pas encore été élucidées.

3.4.1 Gravité des lésions de la victime selon les quatre domaines

Si l'on examine la répartition de la gravité des lésions de la victime dans les diverses catégories de relation, on voit que les homicides dans la sphère domestique entraînent, le plus souvent (72%), pour la victime, la mort ou de graves blessures (G 20). Nous avons vu plus haut que ce pourcentage élevé doit, en partie, être dû à la faible disposition des victimes indemnes ou légèrement blessées à dénoncer à la police une personne qui leur est proche. Etant donné que ces infractions sont commises dans un milieu privé, une dénonciation paraît encore moins probable du seul fait qu'il est difficile de produire des preuves (pas de témoin).

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le type de relation et la gravité des lésions

G 20



© Office fédéral de la statistique (OFS)

³⁴ Valeurs manquantes: 1 suspect dans une relation domestique, 2 suspects dans une «autre relation» et 2 suspects sans aucune relation. Les personnes ayant commis un suicide après l'infraction sont considérées comme ayant fait des aveux.

En outre, la gravité des lésions dépend de l'instrument utilisé pour commettre l'infraction. A cet égard, nous renvoyons le lecteur aux explications données au point 2.3.1. Une analyse de cet aspect dans les catégories de relation considérées montre clairement que l'arme blanche est l'instrument dominant dans les homicides des catégories «relation domestique» et «autre relation», alors que les armes à feu représentent l'instrument de prédilection dans les catégories restantes (T10).

Pendant les cinq années retenues pour cette étude, le nombre de femmes mortes des suites de violences domestiques a atteint une moyenne annuelle de 28. Les victimes de moins de 15 ans ont également été prises en compte. Si l'on ne considère que les victimes de 15 ans et plus, on arrive à une moyenne annuelle de 25 victimes (T11a).

Chez les victimes de sexe masculin décédées des suites de violences domestiques, la moyenne annuelle correspondante se situe à 13. Si l'on ne tient pas compte des victimes de moins de 15 ans, cette moyenne tombe à 10 (T11b).

3.4.2 Menaces et/ou agressions antérieures

Sur les 467 victimes de violences domestiques, 174 (37%) avaient été menacées au moins une fois par le suspect avant l'infraction, et 126 (27%) avaient déjà été agressées. Enfin, 111 victimes ont fait l'objet tant de menaces que d'agressions de la part du suspect avant l'infraction. Mais seul un tiers de ces actes ont été dénoncés à la police.

T10* Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)/Selon le type de relation et le mode opératoire

		Relation domestique	Autre relation	Aucune relation	Aucun suspect	Total
Arme à feu	N	139	90	108	28	365
	%	29,1	33,3	41,5	45,9	34,2
Arme blanche	N	167	114	85	14	380
	%	35,1	42,2	32,7	23	35,6
Coups	N	51	20	20	6	97
	%	10,7	7,4	7,7	9,8	9,1
Etranglement	N	68	24	7	4	103
	%	14,3	8,9	2,7	6,6	9,7
Autres	N	51	22	40	9	122
	%	10,7	8,1	15,4	14,8	11,4
Total	N	476	270	260	61	1067
	%	100	100	100	100	100

T11a* Victimes de sexe féminin mortes dans le cadre d'un homicide en Suisse (2000–2004)/Relation domestique

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Vict. fém. violence domest.	17	30	39	28	28	142
dont 15 ans et plus	15	26	37	26	23	127

T11b* Victimes de sexe masculin mortes dans le cadre d'un homicide en Suisse (2000–2004)/Relation domestique

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Vict. masc. violence domest.	11	17	12	12	12	64
dont 15 ans et plus	8	13	7	11	10	49

3.4.3 Caractères sociodémographiques

3.4.3.1 Sexe

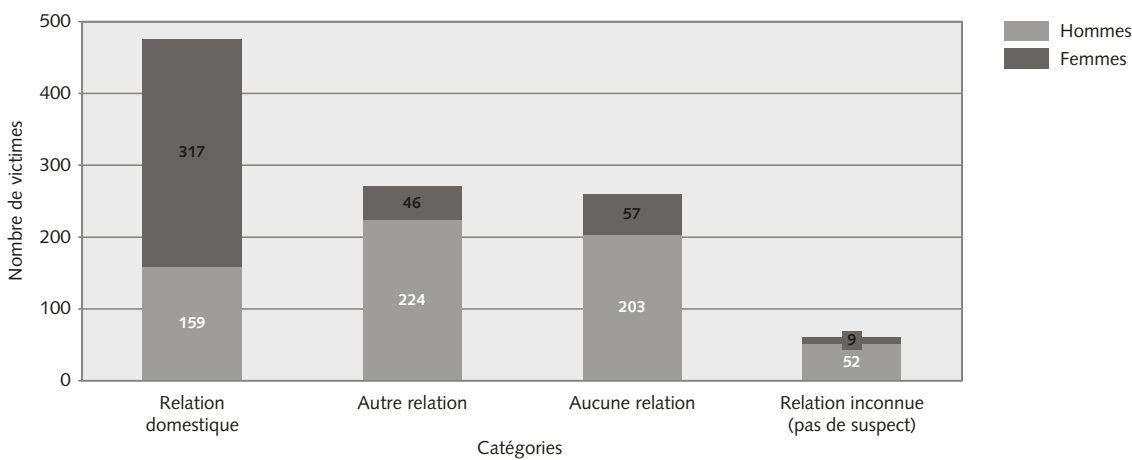
La répartition des victimes selon le sexe dans les quatre catégories de relation fait ressortir clairement que les femmes sont surreprésentées dans la catégorie «relation domestique» et que les hommes le sont dans les autres catégories (G 21).

3.4.3.2 Age

Si l'on compare en plus la répartition des âges des victimes dans les quatre catégories, on remarque que les femmes victimes de violences domestiques sont, en chiffres absolus, les plus nombreuses dans le groupe d'âges des 35 à 39 ans (G 22).

**Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le type de relation et le sexe**

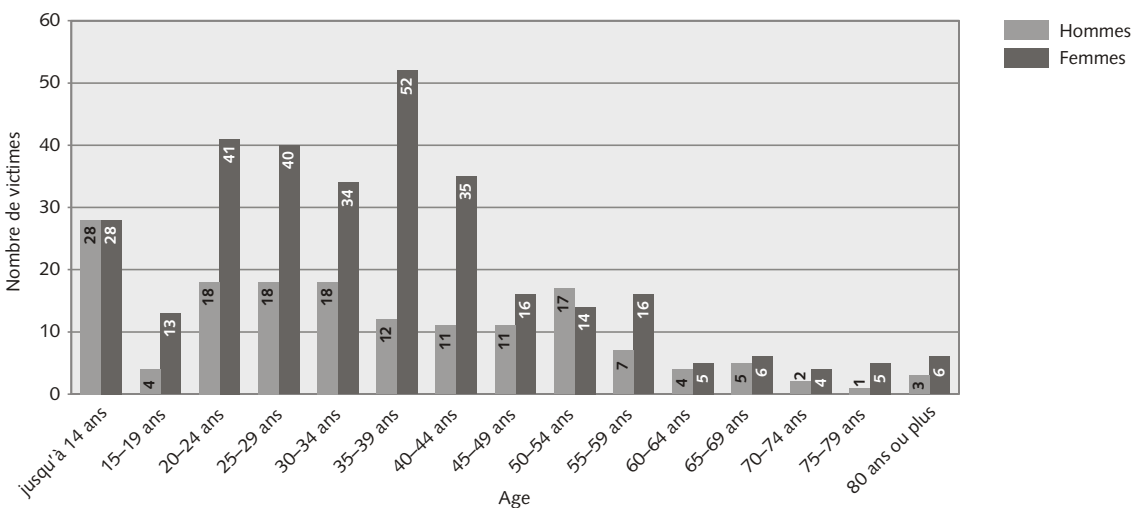
G 21



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: selon l'âge et le sexe**

G 22



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Rapporté à la population résidante, le taux de victimes le plus élevé concerne les femmes de 20 à 24 ans et de 35 à 39 ans: 3,3 victimes pour 100'000 habitants. Elles sont suivies par les femmes de 25 à 29 ans: environ 3,0 victimes pour 100'000 dans ce groupe d'âge. Les hommes de 20 à 24 ans ont le taux de victimes le plus important (1,5) dans la catégorie «relation domestique»; viennent ensuite ceux de 30 à 34 ans (1,3) et de 50 à 54 ans (1,4).

Si l'on se penche sur la catégorie «autre relation», on voit que la probabilité pour une femme d'être victime d'un homicide baisse de manière marquante. Le taux de victimes le plus fort concerne les femmes de 30 à 34 ans, mais avec un taux de 0,4, il est environ 8 fois moins élevé que celui des femmes du même groupe d'âges victimes d'un homicide domestique. En revanche, le taux de victimes varie entre 1,6 et 2,2 pour les hommes des groupes d'âges de 20 à 39 ans, et il est donc plus important que dans la catégorie «relation domestique».

Ce sont les femmes de 20 à 24 ans qui sont le plus fréquemment victimes d'homicides commis par des personnes qu'elles ne connaissaient pas. Avec un taux de 1,2 il reste cependant assez faible. Chez les hommes, ce taux est le plus fort dans les groupes d'âges de 25 à 39 ans, où il varie entre 2,0 et 2,2.

En résumé, on peut retenir que c'est dans la sphère domestique que le risque d'être victime d'un homicide ou d'une tentative d'homicide est le plus élevé pour les femmes et qu'il est le plus faible pour les hommes.

3.4.3.3 Nationalité et statut de séjour

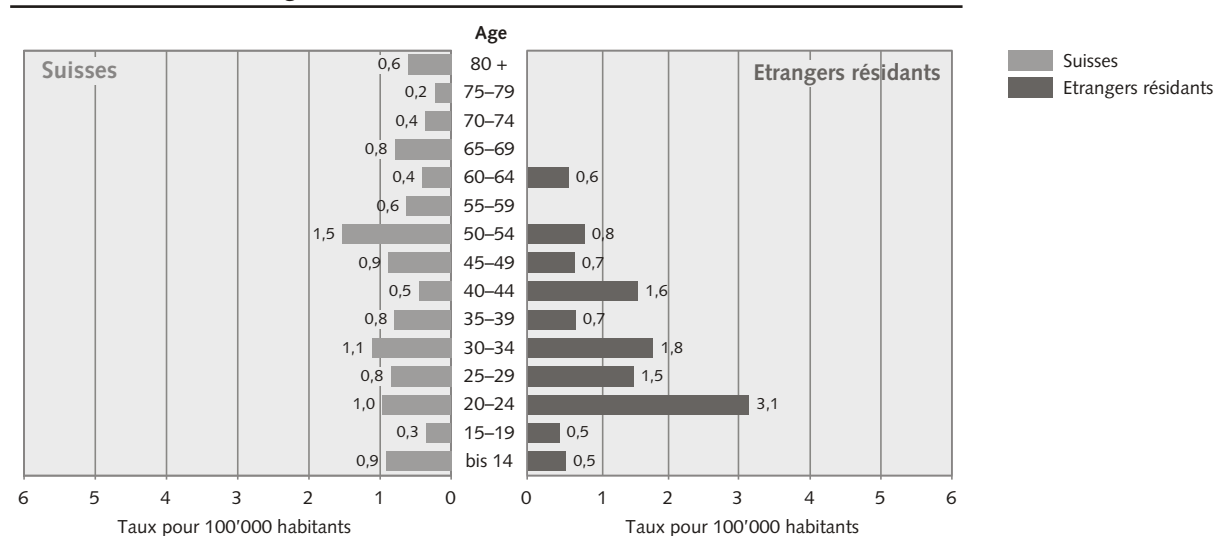
Pour établir une comparaison des victimes de violences domestiques selon la nationalité, on ne peut également tenir compte que des étrangers faisant partie de la population résidante permanente. Le nombre de victimes est en outre si faible parmi les étrangers relevant du domaine de l'asile et ceux ayant un statut autre qu'on ne peut obtenir de comparaisons pertinentes sur ce plan. Comme les chiffres relatifs aux victimes diffèrent considérablement pour les femmes et pour les hommes, ils sont présentés séparément selon les sexes.

Les hommes étrangers sont davantage exposés que leurs homologues de nationalité suisse dans les groupes d'âges allant de 20 à 44 ans (G 23). La situation est inversée dans les groupes d'âges à partir de 45 ans. Il faut relever ici que le nombre de victimes est faible dans tous les groupes d'âges et que des différences, même petites, peuvent parfois ressortir fortement.

Si l'on compare les taux de victimes chez les Suissesses et chez les étrangères résidant en Suisse de manière permanente, on constate que ces dernières sont plus exposées dans presque tous les groupes d'âges (G 24). Seule une analyse plus détaillée des circonstances de l'infraction, des constellations de relation et des circonstances personnelles permettrait d'expliquer ces différences de manière précise.

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: taux pour les victimes hommes
selon la nationalité et l'âge

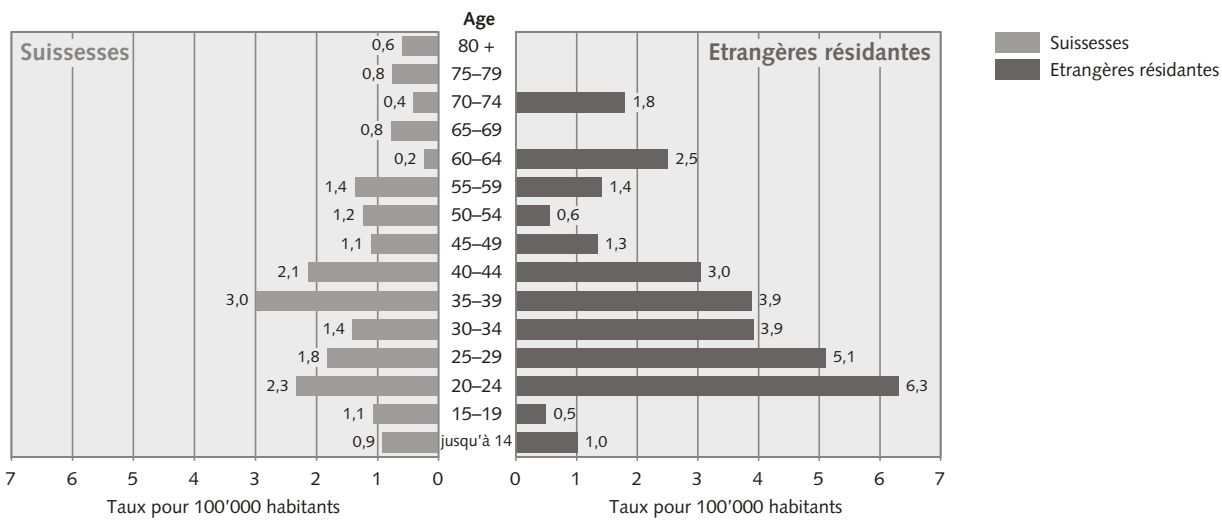
G 23



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: taux pour les victimes femmes
selon la nationalité et l'âge

G 24



© Office fédéral de la statistique (OFS)

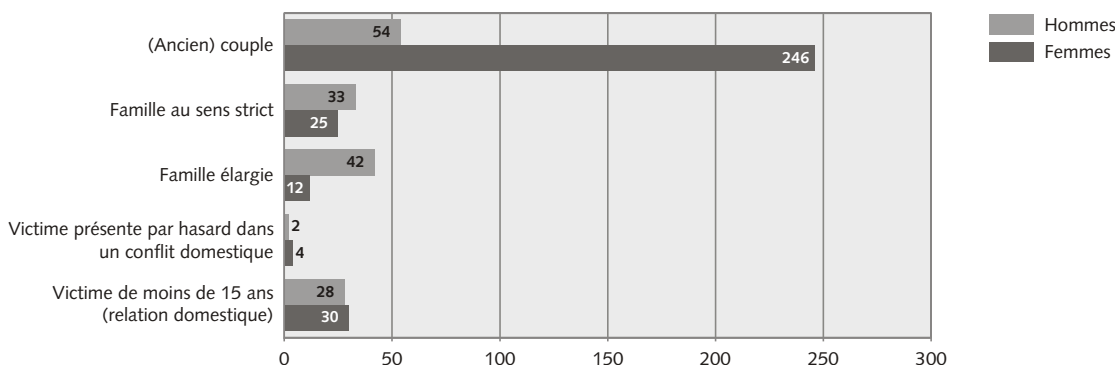
3.5 Constellations de relation

La catégorie «relation domestique» regroupe diverses formes de relation au sein de la famille et de la parenté et dans le cadre du couple. Pour rendre plus apparente la variété des sous-catégories considérées, les constellations de relation dans la sphère domestique sont ventilées dans le graphique 25 en tenant compte du sexe de la victime.

Certaines particularités des constellations de relation propres à la sphère domestique ressortent clairement. Les victimes femmes sont surreprésentées uniquement dans les homicides où victime et suspect avaient une relation de couple. La répartition entre les sexes est à peu près égale chez les victimes enfants. En outre, on observe que les victimes de sexe masculin sont majoritaires dans la sous-catégorie des relations familiales.

Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: selon la constellation de relation et le sexe

G 25

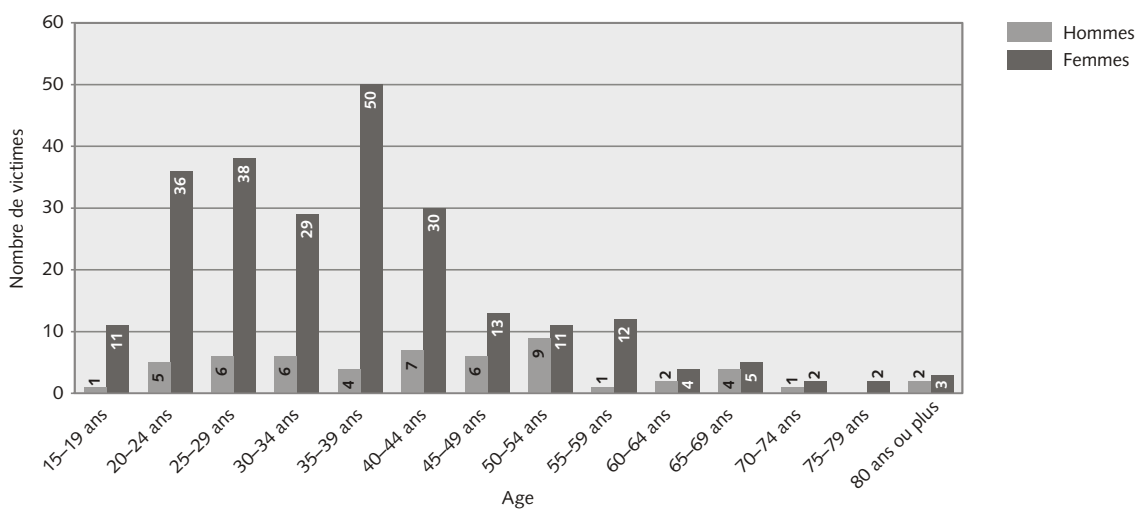


© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les victimes d’homicide où suspect et victime avaient une relation de couple forment 63% de l’ensemble des victimes d’homicide commis dans la sphère domestique. Il s’agit, la plupart du temps, de femmes (G 26). Dans ce domaine de la violence domestique, il est prévu de procéder à une analyse séparée, plus détaillée, des victimes, des constellations de suspect et des infractions concernées.

Victimes d’homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: relation de couple selon l’âge et le sexe

G 26

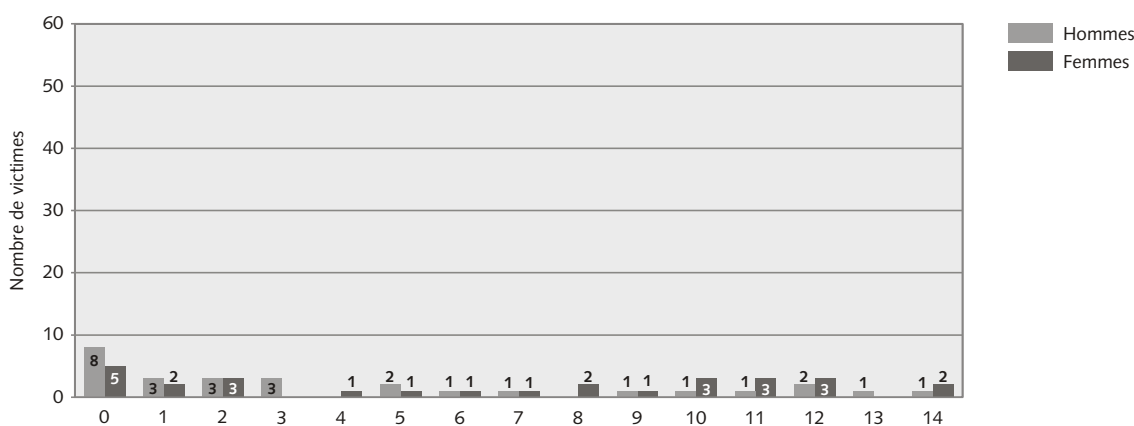


© Office fédéral de la statistique (OFS)

12% des victimes d’homicide ou de tentative d’homicide commis dans la sphère domestique ont entre 0 et 14 ans. La répartition entre les sexes est équilibrée dans ce groupe d’âges. Une grande partie des victimes faisant partie de ce groupe d’âges avaient moins d’une année (G 27).

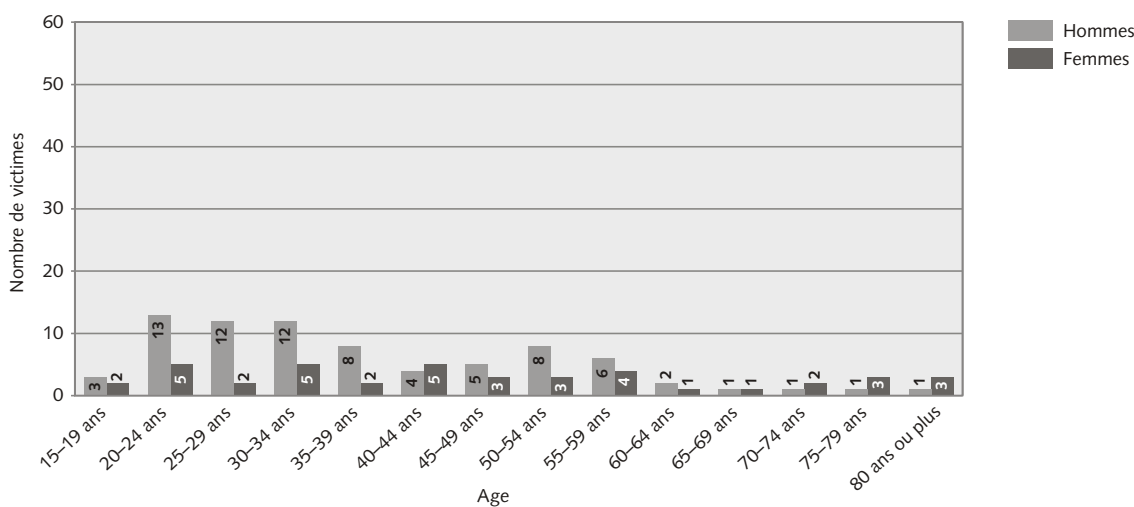
Les victimes des sous-catégories restantes sont en majorité de sexe masculin. La victime de sexe masculin est souvent en relation avec le suspect de même sexe par l’intermédiaire d’une personne de sexe opposé. Sont, par exemple, concernés ici les homicides contre le nouveau partenaire de l’ex-partenaire du suspect ou les homicides où la victime n’était pas acceptée par la famille de sa partenaire (G 28).

Victimes d’homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: mineurs de moins de 15 ans selon l’âge et le sexe **G 27**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Victimes d’homicide en Suisse (2000–2004)
Relation domestique: victimes de 15 ans et plus sans relation de couple **G 28**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

4 Conclusions

La présente étude offre un aperçu des homicides enregistrés par la police³⁵. Si l'on s'intéresse fortement à la problématique des homicides, n'oublions cependant pas que ces derniers sont très rares dans notre pays en comparaison internationale³⁶. Cependant, la forte proportion d'infractions commises dans la sphère domestique montre qu'il y a encore à faire au niveau de la prévention.

Cette analyse spéciale visait notamment à identifier des facteurs de risque dans le domaine des homicides domestiques et à mettre les résultats s'y rapportant à disposition pour le développement de stratégies de prévention.

Il arrive souvent que la police et d'autres autorités interviennent dans des conflits domestiques avant qu'une des parties concernées n'en vienne à commettre un homicide ou une tentative d'homicide. Dans de tels cas, des mesures de protection sont proposées à la victime potentielle si elles s'avèrent nécessaires. Ces mesures (par ex. renvoi) dépendent de l'appréciation de la situation et du potentiel de risque. Dans l'évaluation des risques, on peut s'appuyer sur des régularités statistiques. Mais il est aussi important pour les victimes et auteurs potentiels ou leurs connaissances d'appréhender la situation de manière différenciée et de demander de l'aide suffisamment tôt en cas de cumul de facteurs de risque.

On constate généralement que les personnes suspectées d'avoir commis un homicide dans la sphère domestique ne se distinguent pas fondamentalement, au niveau des variables relevées, des auteurs présumés d'un homicide perpétré dans un autre contexte. La violence domestique ayant des conséquences graves est le plus souvent exercée par des hommes. Les femmes présentent, il est vrai, une proportion de suspects nettement plus élevée dans les homicides domestiques que pour les autres homicides, mais celle-ci n'atteint cependant que 20%.

Rapportée à la population résidante, la proportion de suspects est la plus élevée chez les hommes de 30 à 34 ans, mais elle est aussi très importante chez les hommes des groupes d'âges venant juste avant et juste après. Dans les affaires de violence domestique, on note que les problèmes familiaux ou de couple mis en avant s'accompagnent assez fréquemment de troubles liés à un abus d'alcool ou d'autres substances. On retrouve également souvent certaines constellations avec des personnes souffrant de problèmes psychiques. L'absence d'une activité professionnelle hors du foyer est elle aussi sur-représentée dans les affaires étudiées. On remarque en outre que la part des suspects connus de la police est aussi très élevée dans le domaine de la violence domestique et qu'elle ne diffère que très peu de celle observée dans les homicides commis dans d'autres contextes.

En cas de cumul de facteurs susmentionnés, on peut supposer que la situation s'en trouve aggravée.

Il est très simple de reconnaître les signes avant-coureurs après coup; mais sur le moment, ces derniers sont bien plus difficiles à percevoir. Dans une optique de prévention, il apparaît justifié d'intervenir assez tôt et avec persévérance lorsque l'on est en présence de situations familiales particulièrement exposées.

³⁵ La qualification des homicides est l'appréciation de la police; elle peut subir des modifications au cours de l'examen de l'affaire par le tribunal.

³⁶ On compte en Suisse 0,9 victime décédée pour 100'000 habitants. Voir Conseil de l'Europe, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice*; p. 36 www.europeansourcebook.org.

5 Bibliographie

MASSONNET, G.; Wagner, R.; KUHN, A.; Les homicides dans les cantons de Zurich et de Vaud, en considérant plus particulièrement la relation victime – agresseur; *Bulletin de Criminologie* (1990);1 6, 1–2; pp.75–103.

EISNER, M.; *Das Ende der zivilisierten Stadt : Die Auswirkungen von Modernisierung und urbaner Krise auf Gewaltdelinquenz*; Frankfurt/Main; New York; Campus Verlag 1997.

KILLIAS, M.; LAMON, Ph.; CLERICI, Ch.; BERRUJEX, Th.; *Tendances de la criminalité en Suisse de 1984 à 2000. Risques objectifs et perceptions subjectives*; Université de Lausanne, 2000.

VILLETIAZ, P.; KILLIAS, M.; MANGIN, P.; *Les constellations homicides et suicidaires dans quatre cantons romands*; Université de Lausanne 2003.

SFA/ISPA, *Alkoholkonsum in der Schweiz, Ein Synthesebericht zu Alkoholkonsum und dessen Entwicklung auf der Basis der Schweizerischen Gesundheitsbefragung 1997 und 2002*; Lausanne 2004.

Annexes

T1 Affaires d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le canton, l'année, l'élucidation de l'affaire et le type de relation

Canton	Année de l'infraction						Elucidation		Type de relation			
	2000	2001	2002	2003	2004	Total	Non élucidé	Elucidé	Relation domestique	Autre relation	Aucune relation	Pas de suspect identifié
Argovie	13	13	7	13	13	59	0	59	33	14	12	0
Appenzell Rh.-Ext.	1	0	3	1	0	5	0	5	3	2	0	0
Appenzell Rh.-Int.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâle-Campagne	2	6	1	1	3	13	0	13	10	2	1	0
Bâle-Ville	14	10	14	12	18	68	3	65	31	18	16	3
Berne	16	18	29	19	19	101	4	97	42	35	20	4
Fribourg	5	6	3	7	5	26	1	25	16	5	4	1
Genève	13	5	11	14	9	52	7	45	18	19	8	7
Glaris	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0
Grisons	2	1	1	4	3	11	1	10	6	1	3	1
Jura	0	0	1	0	2	3	1	2	1	1	0	1
Lucerne	6	18	9	4	12	49	2	47	21	23	3	2
Neuchâtel	8	7	13	9	7	44	0	44	30	8	6	0
Nidwald	2	0	0	0	1	3	0	3	2	0	1	0
Obwald	1	0	0	1	0	2	0	2	1	1	0	0
Schaffhouse	0	2	3	2	2	9	0	9	4	5	0	0
Schwytz	4	2	2	4	4	16	1	15	4	9	2	1
Soleure	3	7	5	2	2	19	1	18	11	6	1	1
St-Gall	6	10	8	5	6	35	3	32	19	7	6	3
Tessin	8	8	9	11	7	43	1	42	21	12	9	1
Thurgovie	2	4	4	5	7	22	1	21	13	3	5	1
Uri	2	0	0	0	0	2	0	2	2	0	0	0
Vaud	14	14	19	15	16	78	1	77	38	25	14	1
Valais	4	0	4	2	5	15	0	15	15	0	0	0
Zoug	0	1	0	2	1	4	0	4	2	0	2	0
Zurich	35	31	37	38	38	179	25	154	83	32	39	25
Total	161	164	183	171	180	859	52	807	426	228	153	52

T2 Personnes suspectées d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le canton, l'année, le sexe du suspect et le type de relation

Canton	Année de l'infraction						Sexe du suspect		Type de relation		
	2000	2001	2002	2003	2004	Total	Masculin	Féminin	Relation domestique	Autre relation	Aucune relation
Argovie	13	16	7	13	13	62	51	11	33	14	15
Appenzell Rh.-Ext.	1	0	3	1	0	5	5	0	3	2	0
Appenzell Rh.-Int.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâle-Campagne	2	7	3	1	4	17	14	3	12	3	2
Bâle-Ville	14	11	15	16	19	75	64	11	34	21	20
Berne	18	34	36	17	21	126	116	10	43	52	31
Fribourg	5	7	3	9	5	29	26	3	17	5	7
Genève	14	7	13	17	11	62	56	6	19	29	14
Glaris	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Grisons	2	1	1	3	3	10	7	3	6	1	3
Jura	0	0	1	0	1	2	1	1	1	1	0
Lucerne	6	18	7	4	13	48	44	4	22	23	3
Neuchâtel	9	10	18	9	7	53	49	4	30	12	11
Nidwald	2	0	0	0	1	3	3	0	2	0	1
Obwald	1	0	0	1	0	2	1	1	1	1	0
Schaffhouse	0	2	3	2	2	9	8	1	4	5	0
Schwytz	4	2	3	4	3	16	15	1	4	9	3
Soleure	6	7	4	2	2	21	17	4	11	6	4
St-Gall	6	11	12	5	6	40	35	5	19	8	13
Tessin	9	8	10	13	7	47	45	2	21	15	11
Thurgovie	1	4	6	11	8	30	27	3	13	6	11
Uri	2	0	0	0	0	2	0	2	2	0	0
Vaud	17	17	18	23	17	92	85	7	40	33	19
Valais	4	0	4	2	5	15	9	6	15	0	0
Zoug	0	1	0	1	1	3	2	1	2	0	1
Zurich	31	28	34	37	34	164	144	20	85	39	40
Total	167	192	201	191	183	934	825	109	439	285	210

T3 Victimes d'homicide en Suisse (2000–2004)
Selon le canton, l'année, le sexe, la gravité des lésions et le type de relation

Canton	Année de l'infraction						Sexe de la victime				Type de relation			
	2000	2001	2002	2003	2004	Total	Masculin		Féminin		Relation domestique	Autre relation	Aucune relation	Pas de suspect identifié
							Homicide	Tentat. hom.	Homicide	Tentat. hom.				
Argovie	15	13	8	14	15	65	10	26	13	16	33	17	15	0
Appenzell Rh.-Ext.	1	0	3	2	0	6	0	3	2	1	3	3	0	0
Appenzell Rh.-Int.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâle-Campagne	4	8	2	5	3	22	3	5	5	9	18	3	1	0
Bâle-Ville	14	13	19	12	22	80	11	47	9	13	32	21	22	5
Berne	24	21	41	19	24	129	25	58	23	23	48	39	38	4
Fribourg	5	8	3	8	6	30	10	10	5	5	16	8	5	1
Genève	15	5	17	14	9	60	18	22	7	13	17	23	12	8
Glaris	0	7	0	0	0	7	0	5	0	2	0	5	2	0
Grisons	3	1	3	4	5	16	2	9	1	4	9	1	5	1
Jura	0	0	1	0	2	3	0	3	0	0	1	1	0	1
Lucerne	6	20	10	4	15	55	9	14	19	13	21	26	6	2
Neuchâtel	9	9	19	9	7	53	1	23	9	20	34	11	8	0
Nidwald	2	0	0	0	1	3	1	0	2	0	2	0	1	0
Obwald	1	0	0	2	0	3	1	0	2	0	2	1	0	0
Schaffhouse	0	4	4	2	2	12	2	5	0	5	5	7	0	0
Schwytz	4	2	3	5	4	18	2	10	2	4	4	11	2	1
Soleure	8	9	8	2	2	29	5	18	2	4	11	6	8	4
St-Gall	10	12	10	8	6	46	7	18	11	10	21	9	13	3
Tessin	8	10	13	12	8	51	6	22	11	12	27	13	10	1
Thurgovie	2	4	4	6	16	32	5	11	5	11	13	3	15	1
Uri	2	0	0	0	0	2	1	0	1	0	2	0	0	0
Vaud	15	15	23	26	19	98	14	42	22	20	41	28	28	1
Valais	5	0	7	2	5	19	2	5	5	7	19	0	0	0
Zoug	0	14	0	4	1	19	12	3	4	0	2	0	17	0
Zurich	39	40	43	43	44	209	42	90	32	45	95	34	52	28
Total	192	215	241	203	216	1067	189	449	192	237	476	270	260	61

T4 Population résidante permanente à la fin de l'année
Valeurs moyennes pour 2000–2004 selon l'âge, la nationalité et le sexe

	Suisses			Etrangers			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
jusqu'à 14 ans	481 181	456 825	938 006	146 733	137 775	284 508	1 222 514
15-19 ans	173 014	166 311	339 325	44 084	40 222	84 306	423 631
20-24 ans	165 570	163 121	328 691	50 993	50 729	101 722	430 413
25-29 ans	164 862	164 310	329 172	66 556	70 474	137 030	466 202
30-34 ans	197 314	198 178	395 491	78 514	81 778	160 293	555 784
35-39 ans	226 674	233 818	460 492	87 431	77 193	164 624	625 116
40-44 ans	220 527	232 770	453 297	76 623	59 063	135 685	588 982
45-49 ans	204 521	215 445	419 966	59 835	44 540	104 374	524 340
50-54 ans	196 536	208 878	405 414	49 447	35 909	85 356	490 770
55-59 ans	190 933	203 706	394 639	40 890	28 215	69 105	463 744
60-64 ans	149 086	169 189	318 275	34 099	23 912	58 011	376 286
65-69 ans	126 751	152 987	279 738	21 929	16 835	38 764	318 502
70-74 ans	110 221	145 994	256 215	12 436	11 122	23 558	279 773
75-79 ans	87 186	131 491	218 678	6 519	7 655	14 173	232 851
80 ans ou plus	98 506	199 765	298 271	4 891	8 490	13 381	311 652
Total	2 792 882	3 042 788	5 835 670	780 980	693 912	1 474 892	7 310 562

T5 Population résidante permanente (2000–2004) / Par canton

	2000	2001	2001	2003	2004
Argovie	544 306	550 298	555 782	560 674	565 122
Appenzell Rh.-Ext.	53 515	53 138	53 097	52 976	52 841
Appenzell Rh.-Int.	15 021	14 977	14 985	15 010	15 029
Bâle-Campagne	260 036	261 083	262 949	264 402	265 305
Bâle-Ville	187 667	186 469	186 719	186 653	186 753
Berne	943 696	946 310	949 590	951 957	955 378
Fribourg	236 339	240 339	243 400	246 656	250 377
Genève	408 820	413 618	418 747	423 993	427 396
Glaris	38 546	38 216	38 322	38 502	38 317
Grisons	186 744	185 225	185 771	186 943	187 812
Jura	68 794	68 930	69 074	69 064	69 091
Lucerne	347 209	350 017	351 889	353 175	354 731
Neuchâtel	165 731	166 227	166 767	167 047	167 910
Nidwald	38 000	38 389	38 736	39 070	39 497
Obwald	32 414	32 678	32 961	33 142	33 162
Schaffhouse	73 305	73 229	73 834	73 968	73 788
Schwytz	130 232	131 264	133 227	134 903	135 989
Soleure	244 015	245 264	246 280	246 807	247 379
St-Gall	449 399	452 904	455 251	457 289	458 821
Tessin	310 215	312 528	315 256	317 315	319 931
Thurgovie	227 306	228 206	229 904	231 836	232 978
Uri	35 246	34 992	35 209	35 118	35 083
Vaud	620 294	624 980	631 039	639 105	647 382
Valais	276 170	278 419	281 345	285 008	287 976
Zoug	99 388	101 022	102 407	103 642	105 244
Zurich	1 211 647	1 226 931	1 241 312	1 249 893	1 261 810
Suisse	7 204 055	7 255 653	7 313 853	7 364 148	7 415 102

T6 Population résidante permanente à la fin de l'année (2000–2004)

	Zones urbaines	Zones rurales
2000	5 260 258	1 943 797
2001	5 305 711	1 949 942
2002	5 353 643	1 960 210
2003	5 392 952	1 971 196
2004	5 433 145	1 981 957
Moyenne	5 349 142	1 961 420

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'AFFAIRE

Canton : _____

Date de la découverte : _____

Date du crime : _____ (ou époque probable)

Date de l'élucidation : _____

Lieu du crime [commune] : _____

Nombre de victimes : _____ (y compris de tentatives d'homicide)

Nombre de suspects : _____ (y compris instigateurs et complices)

D'autres infractions ont-elles été tentées ou commises dans le cadre de cette affaire, en dehors de l'homicide ou de la tentative d'homicide ?

- Oui
 Non

Lesquelles: _____

Questionnaire sur les homicides et les tentatives d'homicide Art. 111, 112, 113, 114, 116 CP

(tous les homicides dont le caractère intentionnel ne peut pas être exclu)

B. INFORMATIONS SUR LE SUSPECT

Informations sur le suspect, si au moins un suspect est connu :

ID du suspect _____ les 3 premières lettres du nom +
les 2 premières lettres du prénom)

a. Sexe :

- Masculin
 Féminin

b. Date de naissance : _____

c. Domicile :

- Domicilié en Suisse commune : _____
 Domicilié à l'étranger pays : _____
 Sans domicile fixe
 Sans domicile connu

d. Nationalité :

- Suisse
 Autre : _____

e. Statut de séjour :

- Avec permis d'étranger C ou B
 Domaine de l'asile
 Autre

f. Situation professionnelle

(Veuillez choisir la réponse qui correspond à la plus grande partie de la journée) :

- Emploi/activité hors du domicile (y compris personnes en formation, etc.)
 Emploi/activité au domicile (y compris femmes au foyer)
 A la recherche d'un emploi/d'une activité
 Sans emploi/activité (y compris AVS et AI)
 Inconnu

g. Des indices montraient-ils que le suspect avait des problèmes graves ?

- Oui, des problèmes financiers
⇨ **Si oui,**
 problèmes dus à un bas revenu ou à l'absence de revenu
 problèmes dus à des dettes ou à une mauvaise gestion des revenus

Oui, au lieu de travail

⇨ **Si oui,**

- (menace de) licenciement
 problèmes avec des collègues ou avec des supérieurs
 (sentiment d'une) surcharge de travail

Oui, autres problèmes : _____ (préciser)

Non

h. Le suspect était-il déjà connu de la police ?

- Oui
 Non

⇨ **Si oui,**

- pour des infractions contre l'intégrité sexuelle
 pour d'autres infractions violentes (y compris brigandage)
 pour des infractions contre la propriété
 autres infractions: _____ (indiquer le titre du CP)

i. La lucidité du suspect était-elle altérée au moment des faits ?

- Oui, par l'alcool
 Oui, par des drogues
 Oui, par des médicaments
 Oui, par un trouble ou problème psychique : _____ (préciser)
 Oui, autre _____ (préciser)
 Non

j. Le suspect s'est-il suicidé après le crime ?

- Oui
 Non
 Tentative

k. Le suspect a-t-il fait des aveux ?

- Oui
 Non

C. INFORMATIONS SUR LA VICTIME

1. Informations sur la victime :

ID de la victime : _____ les 3 premières lettres du nom +
 _____ les 2 premières lettres du prénom

a. Sexe :

- Masculin
 Féminin

b. Date de naissance : _____

c. Domicile :

- Domicile en Suisse
 Domicile à l'étranger
 Sans domicile fixe
 Sans domicile connu
- Commune : _____
 Pays : _____

d. Nationalité :

- Suisse
 Autre : _____

e. Statut de séjour :

- Avec permis d'étranger C ou B
 Domaine de l'asile
 Autre

f. Situation professionnelle

(veuillez choisir la réponse qui correspond à la plus grande partie de la journée):

- Emploi/activité hors du domicile (y compris personnes en formation, etc.)
 Emploi/activité au domicile (y compris femmes au foyer)
 A la recherche d'un emploi/d'une activité
 Sans emploi/activité (y compris AVS et AI)
 Inconnu

g. Au moment des faits, la victime était-elle sous l'emprise de l'alcool, de drogues illégales ou de médicaments ?

- Oui, Alcool
 Oui, drogues illégales
 Oui, médicaments
 Non
 Inconnu

h. Gravité des blessures subies par la victime :

- Est morte des suites de l'agression => date (ou période) du décès: _____
 A été grièvement blessée
 A été légèrement blessée
 N'a pas été blessée

2. Relation entre la victime et le suspect

La victime et le suspect 1 (suspect 2, suspect 3) se connaissent-ils ?

- Oui

- lien de parenté (la victime était le père, la mère, le frère, la sœur, le fils ou la fille du suspect, autre: _____)
 relation de couple (la victime était le conjoint, le/la partenaire faisant ménage commun, le/la partenaire ne faisant pas ménage commun.
 couple en cours de séparation (la victime était le conjoint, le/la partenaire faisant ménage commun, le/la partenaire ne faisant pas ménage commun.
 ancienne relation de couple (la victime était l'ancien conjoint, l'ancien(ne) partenaire.
 autres : relation de travail ou d'affaires, relation de loisirs ou de voisinage, la victime avait une relation avec le partenaire ou l'ex-partenaire du suspect, la victime était un membre de la famille du partenaire ou de l'ex-partenaire du suspect, la victime était une connaissance du partenaire ou de l'ex-partenaire du suspect, l'amant(e) du suspect), un(e) ancien(ne) amant(e) du suspect, autre : _____

- Non

3. Informations sur l'infraction

Modus operandi

(Veuillez répondre pour tous les suspects / plusieurs réponses possibles)

- Par balle
 A l'arme blanche
 Par des coups
 Par étranglement
 Par noyade
 Autre : _____

4. Lieu de l'infraction (si non élucidé, veuillez indiquer le lieu où la victime a été retrouvée)

- Logement/immeuble commun de la victime et du suspect
- Logement/immeuble de _____ [ID de la victime/ID du suspect]
- Autre lieu privé : _____
- Lieu de travail de _____ [ID de la victime/ID du suspect]
- Restaurant, bistrot, discothèque, cinéma, etc.
- Rue, place (dans une localité)
- A la campagne (champ, forêt)
- Autre lieu public : _____

5. Circonstances de l'infraction

- a. **L'infraction a-t-elle été commise intentionnellement ?**
 - Oui
 - Pas clair (aller au point c)
- b. **L'infraction semble-t-elle avoir été préméditée (décidée avant d'arriver sur les lieux de l'infraction) ?**
 - Oui
 - Non
 - Pas clair
- c. **Le suspect a-t-il agi pour se défendre ou pour défendre un tiers contre une agression de la part de la victime ?**
 - Oui
 - Non
 - Pas clair
- d. **Le suspect a-t-il précédemment proféré des menaces contre la victime ?**
 - Oui, une fois ou rarement (1-2 fois au cours des 3 derniers mois)
 - Oui, souvent (au moins 1-2 fois par mois au cours des 3 derniers mois)
 - Non

⇒ **Si oui, ces menaces ont-elles été (au moins partiellement) dénoncées ?**

 - Oui
 - Non

e. Le suspect a-t-il précédemment agressé physiquement sa victime ?

- Oui, une fois ou rarement (1-2 fois au cours des 3 derniers mois)
- Oui, souvent (au moins 1-2 fois par mois au cours des 3 derniers mois)
- Non

⇒ **Si oui, ces agressions ont-elles été (au moins partiellement) dénoncées ?**

- oui
- non

f. Y a-t-il eu, au cours des 12 mois précédents, d'autres incidents entre le suspect et la victime ayant nécessité l'intervention de la police (en dehors des menaces et des agressions évoquées ci-dessus) ?


- Oui
- Non

LISTE DES VARIABLES: enquête sur les homicides centrée sur la violence domestique

Infractions relevées : tous les homicides et tentatives d'homicide intentionnels. Pour les infractions dont le caractère intentionnel n'est pas évident, et pour celles où il est difficile de décider s'il s'agit d'une tentative d'homicide ou de lésions corporelles, l'appréciation de l'enquêteur fait foi. Dans le doute, on considérera qu'il s'agit d'un homicide intentionnel, afin de ne pas perdre des données.


INFORMATIONS SUR L'AFFAIRE

VARIABLES	INFORMATIONS DEMANDÉES	CARACTÈRES	Réponse multiple possible
Canton	Canton où l'affaire a été traitée.	Liste des abréviations des cantons.	--
Date de la découverte	Date à laquelle la police a eu connaissance de l'infraction.	Date à six chiffres.	--
Date du crime	Date à laquelle l'infraction a été commise.	Date effective (six chiffres) ou époque présumée (deux dates à six chiffres).	--
Date de l'élucidation	L'infraction est considérée comme élucidée dès que son auteur présumé est identifié avec un degré de probabilité élevé.	Date concrète (six chiffres).	--

Lieu du crime	Lieu où l'infraction a été commise ou, s'il n'est pas connu, lieu où le corps a été retrouvé.	Inscrire le nom de la commune ou sélectionner un nom dans la liste proposée.	--
Nombre de victimes	Toutes les personnes victimes de l'homicide ou de la tentative d'homicide.	Nombre	--
Nombre de suspects	Indiquer le nombre d'exécutants, d'instigateurs et/ou de complices présumés. Cette information est demandée aussi bien pour les homicides que pour les tentatives d'homicide.	Nombre	--
Autres infractions commises dans cette affaire	D'autres infractions (au sens du CP ou d'autres lois accessoires) ont-elles été commises dans le même contexte, en plus de l'homicide ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	--
	Si oui, quelles sont ces infractions (p. ex. viol, brigandage, vol) ?	Si oui, lesquelles ? _____ (préciser)	

INFORMATIONS SUR LE SUSPECT

NO	VARIABLES	INFORMATIONS DEMANDÉES	MODALITÉS	Réponse multiple possible
	Identificateur du suspect	L'abréviation du nom, usuelle dans toutes les statistiques judiciaires nationales, sert à éviter toute confusion de personnes et tout double comptage.	Les 3 premières lettres du nom + les 2 premières lettres du prénom p. ex. DUPRO (D upond R oger)	--
a	Sexe du suspect		<ul style="list-style-type: none"> • Masculin • Féminin 	--
b	Date de naissance du suspect	Cette indication servira à calculer l'âge du suspect. Si seule l'année de naissance est connue, inscrire 01.01 et l'année de naissance.	Date de naissance en six chiffres	--
c	Domicile du suspect	Indiquer le domicile effectif du suspect (c.-à-d. le lieu où il demeure principalement). Si le suspect est domicilié en Suisse, indiquer la commune de domicile. S'il est domicilié à l'étranger, indiquer seulement le pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Domicile en suisse (commune) • Domicile à l'étranger (pays) • Sans domicile fixe • Sans domicile connu 	--
d	Nationalité du suspect	Si le suspect a plusieurs nationalités, indiquer la dernière nationalité acquise.	<p>Liste des communes</p> <p>Liste des pays</p> <p>Liste des pays</p>	--


<p>e</p>	<p>Statut de séjour du suspect</p>	<p>Si le statut de séjour n'est pas connu, ne cocher aucune case. Le domaine de l'asile comprend les requérants déboutés qui n'ont pas encore quitté le pays, les personnes admises à titre provisoire et les personnes à protéger. Tous les autres cas (frontaliers, résidents de courte durée, touristes, illégaux) entrent dans la catégorie « autre ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avec permis d'étranger (C, B) • Domaine de l'asile • Autre 	<p>--</p>
<p>f</p>	<p>Situation professionnelle du suspect</p>	<p>Indiquer l'occupation principale du suspect durant la journée. Si son occupation principale durant la journée est incertaine, indiquer l'activité qu'il exerce hors de son domicile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi/activité hors du domicile (y compris personnes en formation, etc.) • Emploi/activité au domicile (y compris femmes au foyer) • A la recherche d'un emploi/d'une activité • Sans emploi/activité (y compris AVS et AI) • Inconnu 	<p>--</p>
<p>g</p>	<p>Problèmes personnels du suspect</p>	<p>Le suspect se trouvait-il dans une situation difficile ?</p> <p>Nature des problèmes financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, problèmes financiers • Oui, problèmes au lieu de travail • Autres problèmes : _____ • Non 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Bas revenu ou pas de revenu • Dettes ou mauvaise gestion des revenus 	<p>--</p>

		Nature des problèmes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • (Menace de) licenciement • Problèmes avec des collègues ou avec des supérieurs • (Sentiment d'une) surcharge de travail 	✓
		Le suspect a-t-il déjà eu affaire à la police pour des infractions antérieures sans rapport avec la victime de la présente infraction ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	--
h	Le suspect était-il connu de la police ?	Si oui, préciser la nature de ces infractions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Infractions contre l'intégrité sexuelle • Autres infractions violentes (y compris brigandage) • Infractions contre la propriété • Autres infractions: _____ (indiquer le titre du CP) 	✓
i	Lucidité du suspect	Par trouble ou problème psychique, il faut entendre également les cas d'hallucinations, les situations d'angoisse extrêmes et les états dépressifs évidents sans expertise psychiatrique.	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, par l'alcool • Oui, par des drogues • Oui, par des médicaments • Oui, par un trouble ou un problème psychique : _____ (préciser) • Oui, autre : _____ (préciser) • Non 	✓
j	Suicide du suspect	Indiquer si le suspect s'est suicidé ou a tenté de se suicider avant le jugement pénal.	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • tentative 	--


k	Aveux	Indiquer si le suspect est passé aux aveux pendant l'enquête policière.	<ul style="list-style-type: none">• Oui• Non	-- --
----------	--------------	---	---	-------

INFORMATIONS SUR LA VICTIME

NO	VARIABLES	INFORMATIONS DEMANDÉES	MODALITÉS	Réponse multiple possible
	Identificateur de la victime	L'abréviation du nom, usuelle dans toutes les statistiques judiciaires nationales, sert à éviter toute confusion de personnes et tout double comptage.	Les 3 premières lettres du nom + les 2 premières lettres du prénom p. ex. DUPRO (Dupont Roger)	--
1. a	Sexe de la victime		<ul style="list-style-type: none"> • Masculin • Féminin 	--
1. b	Date de naissance de la victime	Cette indication servira à calculer l'âge de la victime. Si seule l'année de naissance est connue, inscrire 01.01 et l'année de naissance.	Date de naissance en six chiffres	--
1. c	Domicile de la victime	Indiquer le domicile effectif de la victime (c.-à-d. le lieu où elle demeure principalement).	<ul style="list-style-type: none"> • Domicile en suisse (commune) • Domicile à l'étranger (pays) • Sans domicile fixe • Sans domicile connu 	--
		Si la victime est domiciliée en Suisse, indiquer la commune de domicile. Si elle est domiciliée à l'étranger, indiquer seulement le pays.	Liste des communes Liste des pays	--

1. d	Nationalité de la victime	Si la victime a plusieurs nationalités, indiquer la dernière nationalité acquise.	Liste des pays	--
1. e	Statut de séjour de la victime	Si le statut de séjour n'est pas connu, ne cocher aucune case. Le domaine de l'asile comprend aussi les requérants déboutés qui n'ont pas encore quitté le pays, les personnes admises à titre provisoire et les personnes à protéger. Tous les autres cas (frontaliers, résidents de courte durée, touristes, illégaux) entrent dans la catégorie « autre ».	<ul style="list-style-type: none"> • Avec permis d'étranger (C, B) • Domaine de l'asile • Autre 	--
1. f	Situation professionnelle de la victime	Indiquer l'occupation principale de la victime durant la journée. Si son occupation principale durant la journée est incertaine, indiquer l'activité qu'elle exerce hors de son domicile.	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi/activité hors du domicile (y compris personnes en formation, etc.) • Emploi/activité au domicile (y compris femmes au foyer) • A la recherche d'un emploi/d'une activité • Sans emploi/activité (y compris AVS et AI) • Inconnu 	--
1. g	Absorption de substances psychotropes par la victime	La victime a-t-elle, avant les faits, absorbé des médicaments, de l'alcool et/ou d'autres drogues ? Si oui, lesquels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Inconnu. <ul style="list-style-type: none"> • Alcool • Drogues illégales • Médicaments 	<p>--</p> 

1. h	Gravité des lésions corporelles	<p>La victime est-elle morte des suites de l'acte ou a-t-elle été blessée par son agresseur ?</p> <p>Pour apprécier le degré de gravité des lésions corporelles, se référer aux critères habituellement utilisés par la police pour les accidents de la route.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est morte des suites de l'acte => <i>indiquer la date ou la période du décès</i> • A été grièvement blessée • A été légèrement blessée • N'a pas été blessée. 	--
2	Relation entre la victime et le suspect	<p>La victime et le suspect se connaissaient-ils déjà avant les faits ?</p> <p>Quelle était la nature de leur relation ?</p> <p>La phase de séparation d'un couple commence quand l'un des partenaires déclare expressément son intention de se séparer ; elle s'achève dès qu'ils vivent séparés et n'ont plus de contacts quotidiens.</p> <p>Après la phase de séparation (selon la définition ci-dessus) commence la phase « ancienne relation de couple ». Cela s'applique aussi aux couples divorcés</p> <p>Veillez préciser les liens qui existaient entre la victime et le suspect. Une personne n'est considérée comme « amant(e) » que s'il y a par ailleurs un(e) partenaire fixe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <ul style="list-style-type: none"> • Lien de parenté • Relation de couple • Couple en cours de séparation • Ancienne relation de couple • Autres _____ 	--
			Choisir parmi les réponses proposées.	--

3	<p>Infraction : Modus operandi</p>	<p>Si le crime a été exécuté par plusieurs personnes ayant opéré différemment, indiquer le mode opératoire de chacune d'elles – mais pas plus d'un par personne. Dans le doute, indiquer le mode opératoire qui a joué le rôle dominant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par balle; • A l'arme blanche • Par des coups • Par étranglement • Par noyade • Autre: _____ (préciser) 	
4	<p>Lieu de l'infraction</p>	<p>Le but de cette question est de déterminer si l'infraction a été commise dans un contexte public ou privé (degré de « visibilité » de l'infraction).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logement/immeuble commun de la victime et du suspect • Logement/immeuble de la victime ou du suspect • Autre lieu privé : _____(préciser) • Lieu de travail de la victime, du suspect ou des deux • Restaurant, bistrot, discothèque, cinéma, etc. • Rue, place (dans une localité) • A la campagne (champ, forêt) • Autre lieu public : _____(préciser) 	<p>--</p>
5. a	<p>Circonstances : caractère intentionnel de l'acte</p>	<p>S'il y a des doutes sur le caractère intentionnel de l'infraction, cocher la case « pas clair ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Pas clair 	<p>--</p>
5. b	<p>Circonstances : préméditation</p>	<p>La décision de commettre le crime a-t-elle été prise par le suspect avant d'arriver sur les lieux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Pas clair 	<p>--</p>

<p>5. c</p>	<p>Circonstances : réaction du suspect à une agression de la part de la victime</p>	<p>Sont ici concernés les cas où l'infraction a été provoquée par une agression préalable de la part de la victime, dirigée soit contre le suspect, soit contre un tiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Pas clair 	<p>--</p>
<p>5. d</p>	<p>Circonstances : menaces</p>	<p>Des menaces ont-elles été proférées par le suspect contre la victime ? S'il y a plusieurs suspects, veuillez fournir cette information séparément pour chacun d'eux. Les données sur la fréquence des menaces ont une valeur indicative et approximative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, une fois ou rarement (1-2 fois au cours des 3 derniers mois) • Oui, souvent (au moins 1-2 fois par mois au cours des 3 derniers mois) • Non 	<p>--</p>
<p>5. e</p>	<p>Circonstances : agressions antérieures</p>	<p>Si oui, les menaces ont-elles été (au moins partiellement) dénoncées ?</p> <p>Le suspect a-t-il précédemment agressé la victime ? Veuillez fournir cette information séparément pour chaque suspect. Les données sur la fréquence des voies de fait ont une valeur indicative et approximative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Oui, une fois ou rarement (1-2 fois au cours des 3 derniers mois) • Oui, souvent (au moins 1-2 fois par mois au cours des 3 derniers mois) • Non 	<p>--</p>
<p>5. f</p>	<p>Circonstances : interventions policières antérieures</p>	<p>Si oui, les agressions ont-elles été (au moins partiellement) dénoncées ?</p> <p>Au cours des 12 mois précédant l'infraction, la police a-t-elle eu à intervenir pour des incidents autres que les menaces ou les agressions évoquées ci-dessus ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Oui • Non 	<p>--</p>

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>N° à composer</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse.

Criminalité et droit pénal

Voici un choix de publications du domaine 19, Criminalité et droit pénal:

- Drogues et droit pénal, Dénonciations et condamnations pour infraction à la loi sur les stupéfiants, de 1990 à 2001. 2003, numéro de commande 132-0100.
- Statistique des jugements pénaux des mineurs, 2000. 2002, numéro de commande 367-0002.
- Délinquance routière et contrôles de police. Enquête auprès des conducteurs motorisés 2001. 2002, numéro de commande 499-0100.
- Statistique suisse de l'aide aux victimes (OHS), 2000. Résultats des données relevées selon la nouvelle méthode. 2001, numéro de commande 460-0000.
- La probation en Suisse, en 2000. Premiers résultats pour la Suisse. 2001, numéro de commande 466-0000.
- Privation de liberté et détention préventive: effectifs au jour de relevé, de 1991–2001. 2001, numéro de commande 412-0100.

Cette publication est le résultat d'une enquête spéciale sur les homicides et les tentatives d'homicide enregistrés en Suisse de 2000 à 2004. Les données relevées au niveau de la police ont été analysées selon les caractères sociodémographiques des personnes concernées et les différentes constellations de relation entre victimes et suspects. La présentation des résultats se concentre en particulier sur les homicides commis dans la sphère domestique.

N° de commande

798-0400

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

10 francs (TVA excl.)

ISBN 3-303-19028-3